

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 28 mars 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.1 bis, 1.1.2, 1.2.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 10.1, 10.2, 10.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au 1.1.1), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Noël FLEURY, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Nicolas GUILLEMET (à partir du 0.2), M. Lazhar HAKKAR (à partir du 1.1.1), Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 4.3), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), Mme Annie MENETRIER (à partir du 0.2 et jusqu'au 4.3), Mme Carine MICHEL (à partir et jusqu'au 1.1.1), M. Frank MONNEUR (à partir du 0.2), Mme Jacqueline PANIER (jusqu'au 0.4), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI (à partir du 1.1.1), Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT (jusqu'au 7.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER, Mme Nicole WEINMAN **Beure :** M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Roland DEMESMAY **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Christophe CURTY (à partir du 1.1.1) **Champagny :** M. Claude VOIDEY **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT (représenté par M. Jean-Claude FORESTIER) **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN **François :** M. Claude PREIONI **Gennes :** Mme Maryse MILLET **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.1), M. Robert POURCELOT **Marchaux :** M. Bernard BECOULET (à partir et jusqu'au 1.1.1), Mme Brigitte VIONNET (à partir du 1.1.1) **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1), M. Denis JOLY **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1), M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 7.3) **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Christine THEVENOT **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, M. Jean-Michel FAIVRE (jusqu'au 1.1.1 puis représenté par Mme Sophie ZECCHINI) **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILLIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au 3.2) **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Saône :** M. Alain VIENNET **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH (à partir du 1.1.1) **Torpes :** M. Dominique GRUBER **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE

Étaient absents : **Arguel :** M. André AVIS **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jacques MARIOT, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Chalezeule :** M. Raymond REYLE **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** M. Jean-Pierre PROST **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Mme Françoise GILLET **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Montferrand-le-Château :** Mme Séverine MONLLOR **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS **Pirey :** M. Jacques COINTET **Saône :** Mme Maryse BILLOT **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. François LOPEZ

Procurations de vote :

Mandants : G. VERRO, S. RUTKOWSKI, H. AKODAD, YM. DAHOUI, D. GENDRAUD, F. GERDIL-DJAOUAT, JP. GOVIGNAUX, V. HINCELIN (à partir du 4.4), J. MARIOT (jusqu'au 1.1.1), C. MICHEL (à partir du 1.1.2), M. OMOURI, J. PANIER (à partir du 1.1.1), M. PEQUIGNOT, S. WANLIN, P. CHANEY, A. BLESSEMILLE (à partir du 1.1.1), JM. ROTH, JP. DILLSCHNEIDER, F. GILLET, J. CURTY, B. BECOULET (à partir du 1.1.2), S. MONLLOR, B. BOURDAIS (jusqu'au 7.3), JP. ISSARTEL (à partir du 3.3)

Mandataires : JP. BASSELIN, J. CANAL, A. GHEZALI, F. FELLMANN, D. POISSENOT, JL. FOUSSERET, JC. ROY, C. DEVESA (à partir du 4.4), JF. DEMONET (jusqu'au 1.1.1), E. DUMONT (à partir du 1.1.2), P. BONNET, MN. SCHOELLER (à partir du 1.1.1), JM. GIRERD, N. BODIN, A. KOELLER, B. VIONNET (à partir du 1.1.1), C. VOIDEY, R. DEMESMAY, C. PREIONI, P. CONTOZ, J. TARBOURIECH (à partir du 1.1.2), M. COTTINY, P. BELUCHE (jusqu'au 7.3), S. COURBET (à partir du 3.3)

Délibération n°2013/002052

Rapport n°1.1.2 - Création et révision des AP/CP - 2013

Création et révision des AP/CP - 2013

Rapporteur : Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Vice-Présidente

Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Résumé :

Il est proposé des révisions des AP/CP déjà ouvertes, quatre ouvertures en AP/CP et une ouverture en AE/CP au PPIF 2013-2017.

La révision éventuelle des Autorisations de Programmes (AP) ou d'Engagements (AE) / Crédits de Paiement (CP) ne peut avoir lieu que lors d'une session budgétaire. Il en est de même pour la création des AP-AE/CP nouvelles.

Le vote du Budget Primitif est donc l'occasion d'effectuer ces révisions et ces ouvertures.

Une synthèse des Autorisations de Programme et d'Engagement est annexée au Budget Primitif 2013. Il est rappelé que le vote du Conseil de Communauté sur ces AP-AE porte sur le montant total de l'AP-AE et sur l'échéancier des CP.

Toute révision d'AP-AE intègre, notamment, les réalisations de l'exercice écoulé et revoit, le cas échéant, le montant total de l'opération ou la répartition des CP sur la période de l'AP-AE.

I. Révisions

Les AP-AE/CP à réviser sont les suivantes :

- Commission n°1 - Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC :
 - Budget principal :
 - AE/CP - Opération « Réalisation du magazine 2012-2014 »,
- Commission n°2 - Transports, Infrastructures, Déplacements :
 - Budget principal :
 - AP/CP - Opération « RD 683 - Aménagement de l'Entrée Est »,
 - AP/CP - Opération « Réalisation d'itinéraires cyclables »,
 - Budget annexe Transports :
 - AP/CP - Opération « Acquisition de bus et du matériel embarqué »,
 - AP/CP - Opération « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 1^{ère} phase »,
 - AP/CP - Opération « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} phase »,
 - AP-AE /CP - Opération « Réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway »,
 - AP/CP - Opération « Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine »,
 - AP/CP - Opération TCSP « Voie en site propre bus Temis-Campus-gare Viotte »,
- Commission n°4 - Développement durable, Environnement, Cadre de vie :
 - AP/CP - Opération « Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre »,
- Commission 5 - Tourisme, Culture, Sports :
 - AP/CP - Opération « Equipements fluviaux »,
 - AP/CP - Opération « Cité des Arts et de la Culture » (Budget annexe CRR),
 - AP/CP - Opération « Parc instrumental » (Budget annexe CRR),
- Commission n°7 - Habitat, Politique de la Ville :
 - AP/CP - Opération « Subventions PLH 2006-2012 construction de logements locatifs publics »,
 - AP/CP - Opération « Aides à la pierre déléguées ».

II. Ouvertures et clôtures

A/ Ouvertures

Il est proposé d'ouvrir, à compter de 2013, sept nouvelles AP/CP et une AP-AE/CP :

- AP-AE/CP - Opération « Marnières » (Commission n°3),
- AP/CP - Opération « Pépinières d'activités maraîchères » (Commission n°4),
- AP/CP - Opération « Travaux de mise aux normes et de réhabilitation du dépôt » (Commission n°2 - Budget Annexe Transports),
- AP/CP - Opération « Schéma départemental gens du voyage 2013-2019 » (Commission n°7 Politique de la Ville),
- AP/CP - Opération « Subventions construction de logements locatifs publics 2013-2019 » (Commission n°7 Habitat),
- AP-AE/CP - Opération « Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2019 » (Commission n°7 Habitat),
- AP/CP - Opération « Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2019 » (Commission n°7 Habitat).

B/ Clôtures

Les AP/CP suivantes seront clôturées lors du vote du compte administratif 2012 :

- AP/CP - Opération « Capitalisation de la SEM d'Immobilier d'Entreprises (SEM IE) du Grand Besançon » (Commission n°3),
- AP/CP - Opération « Aménagement de la Malate » (Commission n°4),
- AP/CP - Opération « Aires d'accueil des gens du voyage - Terrains familiaux » (Commission n°7),
- AP/CP - Opération « Financement des casernes » (Commission n°8).

Opération « Réalisation du magazine 2012-2014 »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation d'engagement et crédits de paiement n°11.3.

Intitulé : Opération n°11.3 - « Réalisation du magazine 2012-2014 »

Commission concernée : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC-Commission n°1

Service pilote : Communication

Augmentation de l'AE en dépenses et recettes Modification de l'échéancier des CP en dépenses et recettes

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AE			
	AE précédente (6 octobre 2011)	AP révisée (28 mars 2013)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	660 000	720 000	60 000
Montant des recettes de l'AP	139 950	143 650	3 700
Besoin de financement de l'AP	520 050	576 350	56 300

B/ Rappel du programme initial révisé

Cette autorisation d'engagement a pour objet la réalisation et la diffusion du magazine pour les années 2012, 2013 et 2014.

Initialement le programme voté prévoyait une AE-CP, de 220 K€ par an, de 2012 à 2014. Cette enveloppe avait été augmentée à l'issue du marché précédent de réalisation du magazine, en raison notamment de l'augmentation du coût du papier et de la volonté de donner la possibilité à la Communauté d'Agglomération de produire des suppléments ou hors-séries portant sur les grands projets ou sur les grandes politiques du Grand Besançon.

Ainsi, depuis deux ans, des suppléments consacrés à la redevance incitative, au tramway, à la prospective ou bien encore au programme culturel de l'été « Au fil du Doubs » ont été réalisés. Ces suppléments dont le temps de prise en main et de lecture sont plus longs que le magazine constituent un complément de plus en plus utile pour expliquer les actions et les compétences de l'agglomération aux habitants et peuvent être appelés à augmenter.

Par ailleurs, la révision des prix du marché générera une augmentation de 3 000 à 4 000 € par an.

C/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AE est augmenté de 60 K€. En 2012, le taux de réalisation de l'AE s'est élevé à 99,27 %. Cependant des dépenses liées au numéro du magazine distribué en 2013 mais réalisé en décembre 2012 se sont reportées sur l'exercice budgétaire 2013.

Le CP 2013 s'élève à 250 K€ destinés à permettre la mise en page, l'impression et la distribution du magazine du Grand Besançon et de ses suppléments ou hors-série.

En recettes, le montant total de l'AP est augmenté de 3 700 €.

En 2012, le taux de réalisation des recettes de l'AE s'est élevé à 90,56 %. Comme pour les dépenses, les recettes du dernier numéro de l'année 2012 se sont reportées sur l'exercice 2013.

Le CP 2013 s'élève à 51 K€ issus des ventes d'espaces publicitaires dans le magazine.

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Réalisation du magazine 2012-2014 » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2014.

Opération « Réalisation du magazine 2012-2014 »

Tableau I : Programme initial

CREATION 2011 (DM I 2011)					
Chapitre	Objet	Montant AE-CP	2012	2013	2014
		DEPENSES			
011	Conception et impression	516 000	172 000	172 000	172 000
011	Distribution	144 000	48 000	48 000	48 000
	TOTAL	660 000	220 000	220 000	220 000
		RECETTES			
70	Emplacement publicitaires	139 950	46 650	46 650	46 650
16 ou 023	Emprunt ou autofinancement	520 050	173 350	173 350	173 350
	Taux de couverture par financement CAGB	79%	79%	79%	79%

Tableau II : Programme révisé

REVISION 2013 (BP 2013)					
Chapitre	Objet	Montant AE-CP	CA 2012	2013	2014
		DEPENSES			
011	Conception et impression	530 483	159 283	185 600	185 600
011	Distribution	189 517	59 126	65 196	65 196
	TOTAL	720 000	218 409	250 796	250 796
		RECETTES			
70	Emplacement publicitaires	143 650	42 250	51 050	50 350
16 ou 023	Emprunt ou autofinancement	576 350	176 159	199 746	200 446
	Taux de couverture par financement CAGB	80%	81%	80%	80%

Opération « RD 683 - Aménagement de l'Entrée Est »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°4.1.

Intitulé : Opération n°4.1 - « RD 683 - Aménagement de l'Entrée Est »

Commission concernée : Transports, Infrastructures, Déplacements - Commission n°2

Service pilote : Transports, Infrastructures et Déplacements

Montant total de l'AP diminué en recettes Révision de l'échéancier de CP en dépenses et recettes

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (12 mars 2004)	AP précédente (29 mars 2012)	AP révisée (28 mars 2013)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	10 200 000	11 289 611	11 289 611	0
Montant des recettes de l'AP	5 576 000	4 557 647	2 368 287	-2 189 360
Besoin de financement de l'AP	4 624 000	6 731 964	8 921 324	2 189 360

B/ Rappel du programme initial révisé

Cette autorisation de programme a pour objet la requalification de la route départementale 683 en voie périurbaine à vocation d'entrée de ville. L'aménagement se situe sur la section comprise entre le carrefour de Palente et le carrefour des Marnières. Il prend en compte le traitement des échanges au droit de Palente et des Marnières, la sécurisation et la qualification de la traversée (section courante) et l'accessibilité des modes doux.

C/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier de CP est actualisé en fonction des réalisations 2012.

En 2012, 328 K€ ont été consommés pour réaliser la fin des travaux de voirie hormis ceux concernant les modes doux ainsi que la signalisation et les espaces verts sur l'échangeur des Marnières.

Le CP 2013 s'élève à 912 K€ destinés à la finalisation des travaux des Marnières Nord et à des acquisitions foncières à hauteur de 251 K€.

En recettes, le montant de l'AP est diminué de 2,2 M€. Le traité de concession de la ZAC des Marnières signé en 2008 prévoyait une participation de l'aménageur d'un peu plus de 2 M€. Les modalités du traité n'ayant pas été remplies, la perte de la participation de l'aménageur est actée.

Le CP 2013 s'élève à 48 821€ correspondant au solde de la participation du Conseil Général.

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « RD 683 - Aménagement de l'Entrée Est » et sur son crédit de paiement 2013.

Opération « RD 683 - Aménagement de l'Entrée Est »

Tableau I : Programme initial

REVISION 2012 (BP 2012)													
Chapitre	Objet	Hors AP-CP réalisé en 2003	Hors AP-CP réalisé en 2004	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	2012
DEPENSES													
20	études			87 928	43 017	4 153	2 811	1 251		0	26 597	3 540	6 560
21	acquisitions foncières	564 846		617 714	20 036	205 752	205 752	90 288	78	60	100 557		200 943
23	maîtrise d'œuvre			639 863	167 429	118 477	116 896	60 428		46 683	64 950	18 090	46 910
23	travaux		145 543	9 944 106	1 481 971	2 186 397	1 937 465	1 937 465	917 279	753 671	923 467	757 988	985 868
	TOTAL	564 846	145 543	11 289 611	2 10 446	1 624 636	2 511 856	2 089 433	917 356	800 415	1 115 571	779 618	1 240 281
RECETTES													
13	subventions : ATSR, CG25 routes, CITE, CRFC, Carrefour			4 557 647	0	1 112 878	0	827 299	0	130 110	59 600	92 785	2 334 975
16 ou 023	emprunt ou autofinancement			6 731 964	2 10 446	5 11 757	2 511 856	1 262 134	917 356	670 305	1 055 971	380 215	-788 076
	Taux de couverture par financement CAGB			60%	100%	31%	100%	60%	100%	84%	95%	49%	Remboursement de capital

Tableau II : Programme révisé

REVISION 2013 (BP 2013)														
Chapitre	Objet	Hors AP-CP réalisé en 2003	Hors AP-CP réalisé en 2004	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	CA 2012	2013
DEPENSES														
20	études			84 838	43 017	4 153	2 811	1 251		0	26 597	3 540		3 470
21	acquisitions foncières	564 846		667 715	20 036	205 752	205 752	90 288	78	60	100 557			250 944
23	maîtrise d'œuvre			592 953	167 429	118 477	116 896	60 428		46 683	64 950	18 090		
23	travaux		145 543	9 944 106	1 481 971	2 186 397	1 937 465	1 937 465	917 279	753 671	923 467	757 988	328 043	657 824
	TOTAL	564 846	145 543	11 289 611	2 10 446	1 624 636	2 511 856	2 089 433	917 356	800 415	1 115 571	779 618	328 043	912 238
RECETTES														
13	subventions : ATSR, CG25 routes, CITE, CRFC, Carrefour			2 368 287	0	1 112 878	0	827 299	0	130 110	59 600	92 785	96 794	48 821
16 ou 023	emprunt ou autofinancement			8 614 706	2 10 446	5 11 757	2 511 856	1 262 134	917 356	670 305	1 055 971	380 215	231 249	863 417
	Taux de couverture par financement			76%	100%	31%	100%	60%	100%	84%	95%	49%	70%	95%

Opération « Réalisation d'itinéraires cyclables »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°10.2.

Intitulé : Opération n°10-2 - « Réalisation d'itinéraires cyclables »

Commission concernée : Transports, Infrastructures, Déplacements - Commission n°2

Service pilote : Transports, Infrastructures et Déplacements

Montant de l'AP diminué en recettes Révision de l'échéancier de CP en dépenses et recettes

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (30 juin 2010)	AP précédente (29 mars 2012)	AP révisée (28 mars 2013)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	2 053 400	2 053 400	2 053 400	0
Montant des recettes de l'AP	77 535	77 535	30 409	-47 126
Besoin de financement de l'AP	1 975 865	1 975 865	2 022 991	47 126

B/ Rappel du programme initial révisé

En concertation avec l'ensemble des communes membres de l'agglomération, des associations et de différents partenaires (Etat, Département et ADEME), un réseau d'itinéraires cyclables a été approuvé en Conseil de Communauté le 24 juin 2005.

Ce réseau cyclable du Grand Besançon est composé d'itinéraires d'intérêt communautaire, d'itinéraires structurants et d'itinéraires prioritaires. Il est donc convenu de réaliser en premier lieu les itinéraires qualifiés de prioritaires. Toutefois la mise en œuvre de nouveaux projets sur le territoire du Grand Besançon, la mise en avant d'attentes des habitants ou l'émergence d'opportunités peuvent modifier les priorités de réalisation initialement définies.

Ainsi, 4 itinéraires, ou portions d'itinéraires, intégrés au schéma global initial, mais non classés comme prioritaires, voient s'accroître leurs besoins de mise en œuvre. Il s'agit des itinéraires suivants :

- Pirey ⇨ Ecole-Valentin : raccordement (300 m.) de la commune d'Ecole-Valentin à un itinéraire cyclable réalisé par le CG25,
- Valentin ⇨ Halte ferroviaire d'Ecole-Valentin
- Hauts du Chazal ⇨ Serre-les-Sapins via Franois : mise en œuvre d'une liaison reliant les 2 communes au secteur des Hauts du Chazal et de la ligne de Tramway,
- Prés-de-Vaux ⇨ Chalezeule : réalisation d'un itinéraire reliant le secteur des Prés-de-Vaux (Besançon) et la passerelle de la Malate à la piscine de Chalezeule.

Dans le cadre de la réalisation des itinéraires cyclables, la programmation actualisée est la suivante :

- Palente (Besançon) ⇨ Roche-lez-Beaupré via Thise :
 - nombre de Km : 4 km,
 - année prévisionnelle de réalisation : fin 2012,
 - montant des travaux : 93 400 €,
- Saône ⇨ gare de Saône :
 - nombre de Km : 2,3 km,
 - année prévisionnelle de réalisation : 2012/2013,
 - montant des travaux : 240 000 €,

- Pirey ⇨ Ecole-Valentin :
 - nombre de Km : 0,7 Km,
 - années prévisionnelles de réalisation : 2012,
 - montant des travaux : 30 000 €,
- Prés-de-Vaux ⇨ Chalezeule :
 - nombre de Km : 3,5 Km,
 - années prévisionnelles de réalisation : 2012-2013,
 - montant des travaux : 650 000 €,
- Hauts du Chazal ⇨ Serre-les-Sapins via Franois :
 - nombre de Km : 2,7 km,
 - années prévisionnelles de réalisation :
 - 1^{ère} phase (passerelle) : 2013-2014,
 - 2^{ème} phase (piste cyclable) : 2014-2015,
 - montant des travaux : 1^{ère} phase (passerelle) : 600 000 €,
 - 2^{ème} phase (piste cyclable) : 390 000 €.

Du fait notamment de l'opposition des propriétaires des parcelles impactées par l'itinéraire Prés-de-Vaux/Chalezeule et du retard pris dans la concrétisation des travaux sous maîtrise d'ouvrage communale entre Roche lez Beaupré et Novillars, certains travaux devant être réalisés en 2012 sont reportés sur 2013.

En revanche, la réalisation de l'aménagement entre les Hauts-du-Chazal et Serre les Sapins via Franois a été anticipée, la passerelle cyclable franchissant la voie ferrée ayant été posée en 2012 au lieu de 2013.

C/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier des crédits de paiement est actualisé en fonction des réalisations 2012.

Le CP 2013 s'élève à 889 K€ destinés à la réalisation des pistes cyclables de part et d'autre de la passerelle de Franois, de la liaison entre Besançon et Chalezeule, de la piste entre Roche-lez-Beaupré et Novillars, et des connexions cyclables entre Ecole-Valentin et Pirey et entre Valentin et la halte ferroviaire d'Ecole-Valentin.

En recettes, le montant total de l'AP est diminué de 47 126 € en raison de l'annulation du solde de la subvention à percevoir au titre du fonds national d'aménagement et développement du territoire (FNADT) dû à la fin de validité de la convention. Cette subvention de l'Etat a été octroyée en 2006 dans le cadre du programme « avenir du territoire entre Saône et Rhin » (ATSR) sur quatre itinéraires cyclables.

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Réalisation d'itinéraires cyclables » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2016.

Opération « Réalisation d'itinéraires cyclables »

Tableau I : Programme initial

REVISION 2012 (BP 2012)									
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2010	Réalisé 2010	Réalisé 2011	2012	2013	2014	2015	2016
DEPENSES									
20	études	56 395		905	55 490				
204	Fonds de concours	10 000			10 000				
21	acquisitions foncières	0							
23	maîtrise d'œuvre et travaux	1 987 005	31 596	3 605	481 804	650 000	200 000	120 000	500 000
	TOTAL	2 053 400	31 596	4 510	547 294	650 000	200 000	120 000	500 000
RECETTES									
13	subventions : CG25, carrefour	77 534,65	19 392	11 017	47 126	0	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 975 865	12 204	-6 508	500 168	650 000	200 000	120 000	500 000
	Taux de couverture par financement CAGB	96%	39%		Remboursement de capital	91%	100%	100%	100%

Tableau II : Programme révisé

REVISION 2013 (BP 2013)									
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2010	Réalisé 2010	Réalisé 2011	CA 2012	2013	2014	2015	2016
DEPENSES									
20	études	81 395		905	25 070	55 420			
204	Fonds de concours	10 000				10 000			
21	acquisitions foncières	50000				50 000			
23	maîtrise d'œuvre et travaux	1 912 005	31 596	3 605	283 115	773 689	200 000	120 000	500 000
	TOTAL	2 053 400	31 596	4 510	308 185	889 109	200 000	120 000	500 000
RECETTES									
13	subventions : CG25, carrefour	30 409	19 392	11 017	0	0	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	2 022 991	12 204	-6 508	308 185	889 109	200 000	120 000	500 000
	Taux de couverture par financement CAGB	99%	39%		Remboursement de capital	100%	100%	100%	100%

**Opération « Acquisition de bus et du matériel embarqué »
(Budget annexe Transports en HT)**

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°6.1

Intitulé : Opération n°6.1 - « Acquisition de bus et du matériel embarqué »

Commission concernée : Transports, Infrastructures, Déplacements - Commission n°2

Service pilote : Transports, Infrastructures et Déplacements

Montant de l'AP non modifié
Révision de l'échéancier de CP en dépenses

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (10 février 2006)	AP précédente (29 mars 2012)	AP révisée (28 mars 2013)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	10 615 804	23 525 901	23 525 901	0
Montant des recettes de l'AP	150 000	93 912	93 912	0
Besoin de financement de l'AP	10 465 804	23 431 989	23 431 989	0
	sur 6 années		sur 12 années	

B/ Rappel du programme initial révisé

L'autorisation de programme a pour objet le renouvellement du parc de bus urbains et des matériels embarqués, dans le cadre de marchés pluriannuels et dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement, défini contractuellement dans les conventions de délégation de service public du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2010, puis du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2017.

Le programme initial de l'AP/CP, voté le 10 février 2006, prévoyait une dépense de 10 615 804 € HT sur 4 années (2006 à 2009), soit environ 2,6 M€ par an pour l'acquisition de bus et matériels embarqués. Plusieurs révisions sont intervenues par la suite.

Lors de la révision du 31 mars 2010, l'AP/CP s'élevait à 13,5 M€ sur la période 2006-2011 (6 années) soit une moyenne de 2,3 M€/an.

Lors de la révision du 31 mars 2011, l'AP a été prolongée de 6 ans pour arriver à une durée totale de 12 ans afin de tenir compte de la durée de la nouvelle DSP (échéance 2017).

En 2012, le montant total de l'AP/CP n'a pas été modifié, seul l'échéancier des crédits de paiement a été actualisé en fonction des réalisations 2011.

C/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier des crédits de paiement est actualisé en fonction des réalisations 2012.

Le CP 2013 s'élève à 2 184 K€ HT destinés à l'acquisition de 4 à 5 bus équipés de matériels embarqués et des girouettes à LED pour l'ensemble du parc de bus.

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Acquisition de bus et du matériel embarqué » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2017.

Opération « Acquisition de bus et du matériel embarqué »
(Budget annexe Transports en HT)

Tableau I : Programme initial

Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	REVISION 2012 (BP 2012)											
			Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DEPENSES														
21	Acquisitions matériel de transport	23 525 901	1 849 499	3 373 069	2 058 295	2 326 255	2 178 783	1 530 176	1 709 823	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 001
21	acquisitions foncières	0												
21	VRD	0												
21	aménagements et équipements	0												
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0												
TOTAL		23 525 901	1 849 499	3 373 069	2 058 295	2 178 783	2 326 255	1 530 176	1 709 823	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 001
RECETTES														
13	subvention : ADEME,	93 912	15 913	28 436	37 021	0	12 542	0	0	0	0	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	23 431 989	1 833 586	3 344 633	2 021 274	2 313 713	2 178 783	1 530 176	1 709 823	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 001
Taux de couverture par financement		100%	99%	99%	98%	99%	99%	100%						

Tableau II : Programme révisé

Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	REVISION 2013 (BP 2013)											
			Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	CA 2012	2013	2014	2015	2016	2017
DEPENSES														
21	Acquisitions matériel de transport	23 525 901	1 849 499	3 373 069	2 058 295	2 326 255	2 178 783	1 530 176	1 225 610	2 184 213	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 001
21	acquisitions foncières	0												
21	VRD	0												
21	aménagements et équipements	0												
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0												
TOTAL		23 525 901	1 849 499	3 373 069	2 058 295	2 178 783	2 326 255	1 530 176	1 225 610	2 184 213	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 001
RECETTES														
13	subvention : ADEME,	93 912	15 913	28 436	37 021	0	12 542	0	0	0	0	0	0	0
21	Annulation de mandat	342 177							342 177					
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	23 089 812	1 833 586	3 344 633	2 021 274	2 313 713	2 178 783	1 530 176	883 433	2 184 213	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 001
Taux de couverture par financement		100%	99%	99%	98%	99%	99%	100%						

**Opération « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 1^{ère} phase »
(Budget annexe Transports en HT)**

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°6.2

Intitulé : Opération n°6.2 - « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise, 1^{ère} phase »

Commission concernée : Transports, Infrastructures, Déplacements - Commission n°2

Service pilote : Transports, Infrastructures et Déplacements

Montant de l'AP non modifié Modification de l'échéancier de CP en dépenses

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (10 février 2006)	AP précédente (29 mars 2012)	AP révisée (28 mars 2013)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	1 672 241	2 346 554	2 346 554	0
Montant des recettes de l'AP	0	600 000	600 000	0
Besoin de financement de l'AP	1 672 241	1 746 554	1 746 554	0

B/ Rappel du programme initial révisé

Cette autorisation de programme a pour objet l'aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise sur une parcelle adjacente anciennement occupée par le bâtiment SPIC. Cette extension doit répondre aux besoins du réseau GINKO en améliorant la performance et la sécurité du dépôt. Pour rendre l'ensemble du site fonctionnel et cohérent pour l'exploitation de transport public, il est nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement (bâtiment et infrastructures).

La première phase d'extension du dépôt de bus de Planoise est en cours d'achèvement. Elle a permis la création d'un atelier gazole, de locaux d'exploitation et de cours de remisage pour 25 bus supplémentaires sur ce site (transfert d'activités du dépôt de Trey).

L'année 2012 a été essentiellement mobilisée pour le lancement des marchés de travaux. Ces travaux d'aménagement se poursuivent et seront achevés en 2013.

C/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier de CP est actualisé en fonction des réalisations 2012.

En 2012, 55 K€ ont été consommés au titre de la mise en place de protections acoustiques complémentaires dans l'atelier de gazole et le percement d'ouvertures supplémentaires dans les bureaux.

Les crédits non consommés en 2012 sont reportés en 2013 afin d'achever les travaux sur le bâtiment. L'AP/CP est ainsi prolongée sur 2013.

Le CP 2013 s'élève à 129 K€ HT, destinés à la réalisation des derniers travaux d'adaptation de ce bâtiment aux contraintes de l'exploitation du réseau de transport public, qui n'ont pu être réalisés en 2012 : réaménagement du magasin, mise en place de chemins de câbles et remise en état et en conformité de la fosse des ateliers.

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise 1^{ère} phase » et sur son crédit de paiement 2013.

*Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 28 mars 2013
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon*

14/56

Opération « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise - 1ère phase »
(Budget annexe Transports en HT)

Tableau I : Programme initial

REVISION 2012 (BP 2012)										
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	2012	
DEPENSES										
20	études	45 759	0	26 554	6 275	0	8 656	4 274		
21	acquisitions foncières	0								
21	VRD	0								
23	maîtrise d'oeuvre	85 470	422			85 048				
23	travaux	2 215 325			53 728	1 751 703	224 167	1 749	183 977	
	TOTAL	2 346 554	422	26 554	60 003	1 836 752	232 823	6 023	183 977	
RECETTES										
13	subvention : ATSR, CITE, Etat	600 000		0	0	0	600 000	0	0	
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 746 554	422	26 554	60 003	1 836 752	-367 177	6 023	183 977	
	Taux de couverture par financement CAGB	74%	100%	100%	100%	100%	-158%	100%	100%	

Tableau II : Programme révisé

REVISION 2013 (BP 2013)										
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	CA 2012	2013
DEPENSES										
20	études	55 259	0	26 554	6 275	0	8 656	4 274		9 500
21	acquisitions foncières	0								
21	VRD	0								
23	maîtrise d'oeuvre	85 470	422			85 048				
23	travaux	2 205 825			53 728	1 751 703	224 167	1 749	54 812	119 665
	TOTAL	2 346 554	422	26 554	60 003	1 836 752	232 823	6 023	54 812	129 165
RECETTES										
13	subvention : ATSR, CITE, Etat	600 000		0	0	0	600 000	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 746 554	422	26 554	60 003	1 836 752	-367 177	6 023	54 812	129 165
	Taux de couverture par financement CAGB	74%	100%	100%	100%	100%	-158%	100%	100%	100%

**Opération « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} phase »
(Budget annexe Transports HT)**

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°11.1

Intitulé : Opération n°11.1 - « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} Phase »

Commission concernée : Transports, Infrastructures, Déplacements - Commission n°2

Service pilote : Transports, Infrastructures et Déplacements

Montant de l'AP augmenté en dépenses Modification de l'échéancier de CP en dépenses
--

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (31 mars 2011)	AP précédente (29 mars 2012)	AP révisée (28 mars 2013)	Variation suite à la
Montant des dépenses de l'AP	1 200 000	1 200 000	1 900 000	700 000
Montant des recettes de l'AP	0	0	0	0
Besoin de financement de l'AP	1 200 000	1 200 000	1 900 000	700 000

B/ Rappel du programme initial révisé

L'opération d'aménagement d'extension du dépôt de bus de Planoise se poursuit dans une seconde phase, qui fait l'objet de la présente AP/CP.

Cette AP/CP « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} phase » comprend :

- l'aménagement de l'atelier de carrosserie et l'installation d'une nouvelle cabine de peinture pour bus (travaux prévus initialement en 2011), les cabines de peinture des sites de Trey et de Planoise n'étant désormais plus aux normes au regard du Code du Travail. Le regroupement de ces activités sur le dépôt de Planoise assurerait la cohérence avec le regroupement sur ce site de la totalité des ateliers depuis janvier 2010,
- l'aménagement de bureaux pour le transfert de l'ensemble des locaux administratifs du site de Trey vers le dépôt de Planoise incluant la création sur le site du poste central de régulation bus et tramway (travaux à réaliser en 2012), afin de permettre l'abandon du dépôt de Trey à l'horizon du projet de tramway. Le délégataire retenu propose, dans l'option 7 de la DSP, une réduction de la contribution forfaitaire versée par la collectivité au titre de l'exploitation des lignes urbaines du réseau GINKO, pour la réalisation de ces investissements. La diminution de la contribution forfaitaire de la DSP, suite à la fermeture du dépôt de Trey, a été évaluée à 214 K€ HT/an (valeur octobre 2009) soit environ 240 K€ HT par an en valeur actualisée.

C/ Révision de l'AP

En dépenses, il est proposé d'augmenter le montant total de l'AP/CP de 700 K€ HT pour prendre en compte :

- l'évolution du coût du projet de poste central de régulation Tramway/Bus,
- l'aménagement du hall 4 afin de permettre la conception et le montage, par le service Technologies Nouvelles du délégataire, des totems d'information des stations du tramway,
- l'achèvement dans les meilleures conditions de l'aménagement de la mezzanine du bâtiment des ateliers gazole, permettant le transfert des locaux de Trey vers Planoise à compter de la fin 2014. Ce transfert entraînera un gain de fonctionnement de 214 K€ HT valeur octobre 2009, soit environ 240 K€ HT par an en valeur actualisée. Ce gain est pris en compte dans la DSP.

L'échéancier de CP est également actualisé en fonction des réalisations 2012 à hauteur de 178 K€. Les raisons de ce faible taux de réalisations sont les suivantes :

- les réalisations 2012 concernent presque exclusivement la réalisation et l'achèvement de l'atelier TN pour le tramway dans le Hall 4. A cela s'ajoute la réalisation des études pour le PCC Tram/Bus,
- la réalisation de l'atelier TN a été anticipée (Cf. planning Tramway modifié...) et a donc mobilisé les équipes d'ingénierie ; cette opération a également consommé des crédits imprévus sur cette opération,
- pour le PCC, les études ont redimensionné le projet, avec un léger surcoût,
- ces surcoûts sont venus grever notre capacité à faire le reste de l'opération, d'où la nécessité de redemander des crédits complémentaires en 2013 (700 K€ HT) prenant en compte l'intégration de ces surcoûts et un meilleur dimensionnement du besoin budgétaire pour mener à bien l'aménagement de la mezzanine (transfert personnel de Trey) et la cabine de peinture,
- par ailleurs, des arbitrages ont été effectués pour que les services de l'ingénierie se concentrent en 2012 sur l'opération tramway et Cité des Arts,
- avec un objectif de livraison à fin 2014, les services techniques travailleront sur cette deuxième phase d'aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise en 2013 et 2014.

Cette AP/CP regroupe donc désormais les opérations suivantes : aménagement de l'atelier de carrosserie et installation d'une cabine de peinture, aménagement de bureaux pour le transfert des locaux administratifs du site Trey vers le site de Planoise, création du poste central de régulation tramway/bus et aménagement du hall 4 pour le service Technologies Nouvelles.

Le CP 2013 s'élève à 1 040 K€ HT destiné à :

- l'achèvement de l'aménagement du PPC Tram-bus,
- le lancement de l'opération d'aménagement de bureaux dans la mezzanine devant permettre le transfert des locaux administratifs du site de Trey vers celui de Planoise,
- le début de l'opération d'aménagement de l'atelier carrosserie,
- le début de l'opération d'installation d'une nouvelle cabine de peinture sur le site.

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} Phase » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2014.

Opération « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2ème phase »
(Budget annexe Transports en HT)

Tableau I : Programme initial

REVISION 2012 (BP 2012)				
Chapitre	Objet	Montant AP/CP	Réalisé 2011	2012
DEPENSES				
20	études	46 173	0	46 173
23	maîtrise d'oeuvre et travaux	1 153 827	197	1 153 630
	TOTAL	1 200 000	197	1 199 803
RECETTES				
13	subvention	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 200 000	197	1 199 803
	Taux de couverture par financement	100%	100%	100%

Tableau II : Programme révisé

REVISION 2013 (BP 2013)						
Chapitre	Objet	Montant AP/CP	Réalisé 2011	CA 2012	2013	2014
DEPENSES						
20	études	70 938	0	17 525	50 938	2 475
23	maîtrise d'oeuvre et travaux	1 829 062	197	160 102	988 763	680 000
	TOTAL	1 900 000	197	177 627	1 039 701	682 475
RECETTES						
13	subvention	0	0	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 900 000	197	177 627	1 039 701	682 475
	Taux de couverture par financement	100%	100%	100%	100%	100%

**Opération « Réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway »
(Budget annexe Transports en HT)**

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°9.1 et l'autorisation d'engagement n°11.3.

Intitulé : Opération « Réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway » AP/CP n°9.1 et AE/CP n°11.3

Commission concernée : Transports, Infrastructures, Déplacements - Commission n°2

Service pilote : Direction Tramway

**Révision de l'AP-AE/CP
dans le respect du coût d'objectif arrêté le 30 juin 2010
soit un projet à 228 M€ HT valeur juin 2008
actualisé, aujourd'hui, à une valeur à fin des travaux 2015 à 261,6 M€ HT.**

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP-AE						
	AP-AE initiale (31 mars 2009)	AP-AE précédente (27 septembre 2012)	AP-AE révisée 28 mars 2013			
			avec participations dépenses/ recettes compensées	Variation 2012/2013	avec participations sans compensation dépenses/ recettes	Variation 2012/2013
Montant des dépenses de l'AP-AE :	236 121 695	261 827 467	253 037 112	-8 790 355	261 572 844	-254 624
Montant des recettes de l'AP-AE :	121 615 860	123 803 840	115 963 839	-7 840 001	124 499 570	695 730
<i>Dont subvention et participations sur travaux</i>	60 000 000	59 300 000	51 460 000	-7 840 000	59 995 731	695 731
<i>Dont supplément de VT dégagé</i>	61 615 860	64 503 840	64 503 839	-1	64 503 839	-1
Besoin de financement de l'AP-AE (emprunt) :	114 505 835	138 023 627	137 073 273	-950 354	137 073 273	-950 354
	49%	53%	54%		52%	
Autonomie du projet : financé uniquement par VT (pas de subvention du budget principal)	RESPECTE	RESPECTE	RESPECTE		RESPECTE	

L'AP-CP et l'AE-CP « Réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway », créées en 2009, valeur juin 2008, reposent sur un projet adopté le 30 juin 2010 par les élus communautaires (soit 228 M€ avec une tolérance de 5 %), sur une période de réalisation courant jusqu'en 2015.

En 2012, une nouvelle AP-AE/CP a été créée pour redéfinir un nouveau tracé du tramway. L'AP-AE/CP de 2009 et celle de 2012 ne peuvent donc pas être comparées en ce qu'elles ne reposent pas sur le même projet.

Un taux d'actualisation des CP est appliqué et, le cas échéant révisé, chaque année pour les CP à venir, sur la base des taux de révision des prix utilisés dans les marchés (TP01, BT...)

B/ Rappel du programme initial révisé

1. Rappel du projet validé le 30 juin 2010

Par délibération du 30 juin 2010, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a arrêté les principales caractéristiques du projet de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway. Elle a défini le tracé définitif, le plan de financement prévisionnel permettant au projet d'être **totalelement autonome financièrement** : aucune subvention d'équilibre n'est versée par le budget principal au budget annexe Transport et ce, même lorsque sont simulées en particulier, des conditions économiques plus difficiles.

L'exercice de prospective a non seulement porté sur la réalisation de l'investissement, mais également sur la phase d'exploitation (tant en fonctionnement qu'en investissement, avec le renouvellement et l'entretien du matériel et l'intégration du coût des frais financiers).

Ce plan de financement du 30 juin 2010 reposait sur :

- un investissement sur la 1^{ère} ligne de tramway de 228 M€, valeur juin 2008, avec une tolérance de 5 % ; une actualisation annuelle des prix à + 2 % avait été prise en compte,
- des subventions à percevoir sur le projet TCSP à 60 M€,
- une hypothèse d'un surcoût net d'exploitation, à compter de septembre 2015, à + 2 M€, valeur 2010 (dépenses - recettes - réduction des lignes de bus) ; l'objectif étant, dans le cadre des négociations sur la nouvelle DSP (2011-2017) de la réduire au plus près de zéro,
- une prospective de produit de Versement Transport (rattrapage « post-crise ») validée par le Conseil de Communauté lors du vote du PPIF 2010-2014 en mars 2010. Après le renouvellement de la DSP ces 2 M€ ont été supprimés.

2. Rappel de l'AP-AE CP révisée le 29 mars 2012

L'AP-CP révisée en 2012 reposait sur **le projet validé lors du 30 juin 2010 (hors tolérance de + 5 %) à 228 M€ HT valeur juin 2008 actualisé des éléments suivants :**

- la mise à jour des postes de dépenses composant le projet financier au fur et à mesure des attributions de marchés et des éventuels avenants,
- les termes de l'actualisation, mises à jour au regard des variations rétrospectives des taux utilisés dans les clauses de révision des marchés (notamment TP01 et inflation) et selon une anticipation de ces variations sur les CP à venir. Le taux de 3 % à compter du CP 2012 est proposé,
- l'inscription comptable des participations sur travaux, maintenant que l'organisation du portage de ces opérations est définitivement validée, en recettes d'investissement et non plus en réduction de dépenses d'investissement de la Ville de Besançon (pont Battant), du Département du Doubs (pont Canot) et du SYDED (réseaux électriques refaits).

Ainsi, dans le coût du projet jusqu'en 2011, ces participations sur travaux venaient en déduction directe des dépenses inscrites sur les travaux du pont Battant, pont Canot et les travaux d'infrastructures de la ligne. Il convenait de réajuster ce montage comptable en majorant à la fois les recettes et les dépenses du total des participations (soit 6,7 M€). Cette révision comptable est donc neutre financièrement sur le besoin de financement du projet mais majore les recettes et les dépenses par rapport à l'AP-AE/CP révisée en mars 2011 de 6,7 M€.

Les autres termes de la prospective restaient inchangés par rapport à ceux mis en œuvre dans la prospective de 2011 :

- **aucun surcoût net d'exploitation** obtenu lors de négociations de la nouvelle DSP (contre 2 M€ à compter de 2015 prévus dans le plan de financement de juin 2010),
- **un niveau de subvention de 52,6 M€ après intégration du positionnement de la Région Franche-Comté sur l'offre ferroviaire Nord** (faisant partie du programme TCSP du Grand Besançon, mais pas de l'AP-AE/CP Tramway).

C/ Révision de l'AP et de l'AE

I. En dépenses

En 2012, les crédits budgétaires de l'AP ont été réalisés à hauteur de 60 239 925,36 € soit un taux de réalisation du CP de 81,79 %.

En 2012, les crédits budgétaires de l'AE ont été réalisés à hauteur de 1 259 226,37 € soit un taux de réalisation du CP de 74,07 %.

En 2013, au regard des réalisations effectives 2012, les crédits non réalisés en 2012 sont glissés sur 2013 et affectés du coefficient moyen de révision des prix de 3 %.

Ainsi, l'échéancier des CP est actualisé et le montant total de l'AP et de l'AE sont revus.

Au titre de l'AP, le CP 2013 proposé s'élève à 119 334 798 € HT ; au titre de l'AE, le CP 2013 proposé est de 1 051 870 €.

L'AP-CP révisée en 2013 tient compte des éléments de réalisation du projet suivants :

- la fin des acquisitions foncières, soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation (solde de l'enveloppe basée sur l'estimation des Domaines portée au dossier DUP, aléas compris). Ainsi, en 2013, seront soldées les acquisitions foncières pour la 1^{ère} ligne de tramway, notamment sur les Vaîtes et sur Marnières,
- la poursuite des assistances à maîtrise d'ouvrage et frais connexes (dont communication, indemnisation CIAT,...) et des maîtrises d'œuvre, ainsi que des acquisitions des matériels et équipements (hors matériels roulants),
- une année de pleine réalisation des travaux d'infrastructures, de construction des bâtiments (centre de maintenance, bâtiments en lignes sous-stations construites ou aménagées) et d'aménagements urbains (plus de 50 % des postes de travaux, aléas et révisions de prix compris - un tiers environ en 2012),
- la livraison de la 1^{ère} rame de tramway en juin 2013, puis des suivantes et le lancement des phases de tests.
- en fonctionnement (AE),
 - l'ouverture de crédits pour les premières consommations en énergie des bâtiments et des lignes d'alimentation du tramway,
 - une subvention, à hauteur de 50 %, pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un groupement d'entrepreneurs commerçants, menée par la DIRECCTE,
 - des remboursements de prestations assurées par la Ville de Besançon (numéro vert, études, travaux électriques,...) dont le montant de provision annuelle a été revu à la hausse (100 K€ annuels pour les prestations « croisées »)
 - Le coût d'entretien de l'ouvrage Micropolis (cf. convention de délégation de maîtrise d'ouvrage signée avec l'Etat)

2. En recettes

En 2012, les recettes de l'AP ont été réalisées à hauteur de 5 232 253,45 €, soit un taux de réalisation de 84,39 %, auxquels il faut ajouter 3 788,02 € de remboursements d'assurance sur les assistances juridiques dans les contentieux sur le projet.

Au titre de l'AP, les recettes 2013 proposées s'élèvent à 16 119 845 € HT, hors produit supplémentaire de Versement Transport et recours à l'emprunt.

L'échéancier des encaissements est actualisé et le montant total est revu selon les éléments suivants :

- un appel sur la subvention de l'Etat au titre du Grenelle de l'Environnement à hauteur de 11 M€ (sur les 30,56 M€ notifiés),
- un acompte de la subvention de la Ville de Besançon sur le projet pour 3 M€ (sur les 20 M€ notifiés),
- 50 % de la subvention attendue de la part de l'Etat, via la CDC, sur le projet MOBIGINKO (billettique hors ABC), soit 529 845 €,
- le solde de la subvention du Conseil Général sur les travaux de gros entretien et confortement du pont Canot (base actualisée à 880 000 € dont 40 000 € déjà versés en 2012),
- le versement du SYDED sur des travaux d'électrification, dans le cadre de la réalisation de la ligne de tramway (500 K€),
- une revente partielle d'acquisitions foncières pour 250 000 € (estimation 2013 et 650 000 €, estimation 2014).

L'équilibre budgétaire est assuré en premier lieu par le produit de supplément de Versement Transports 2013 (la provision constituée depuis 2006 a été soldée fin 2012), puis, en second lieu, par le recours à l'emprunt.

Ainsi, le projet affiche désormais les valeurs suivantes :

- **228 M€ HT valeur juin 2008** (y compris les participations sur travaux entrant dans la valeur nette des ouvrages concernés mais hors tolérance de 5 %) confirmés,
- **253 M€ HT valeur prospective estimée à fin 2015**, AP et AE cumulées, dont 7,4 M€ de participation sur travaux ; en valeur budgétaire, l'AP apparaît à 258,1 M€, l'AE à 3,4 M€ (**total AP+AE : 261,6 M€**) et les participations sur travaux, en recettes, à 7,4€ et les reventes foncières, 1 M€.

Résumé des termes de la révision proposée :

en M€	AP - AE 2012	AP - AE 2013	
Total AP	259,90	258,10	1 M€ prélevés en investissement pour frais d'énergie
Total AE	2,00	3,47	Frais d'énergie, subvention étude DIRECCTE, actualisation de la provision pour prestations Ville de Besançon
Total AP + AE	261,90	261,57	
Participation sur travaux	6,70	7,44	Subvention CDC sur MOBIGINKO et actualisation subvention CG25 sur travaux du pont Canot
Nouvelles recettes		1,10	Ventes foncières (face aux acquisitions dans l'AP) et opérations de gestion
Coût du projet	255,20	253,04	

D/ Equilibre financier de l'opération 1^{ère} ligne de tramway et de l'opération complète TCSP

Il est rappelé que l'opération complète dite « TCSP », depuis 2008, comprend :

- les investissements liés à la construction du tramway (identifiés dans les présentes AP/CP et AECP), à hauteur de 228 M€ HT en valeur juin 2008 (soit 253 M€ HT actualisés nets des participations sur travaux et des reventes foncières, valeur BP 2013),
- les autres investissements TCSP connexes que sont l'aménagement du dépôt de bus de Planoise phases I et II (3,6 M€), l'infrastructure ferroviaire nord (11,9 M€, subventionnée par la Région à hauteur de 7,4 M€) et la réalisation de la voie en site propre bus Campus-Pôle Viotte (10 M€).
- les charges de fonctionnement du tramway (charges de personnel de la Direction Tramway (prestations externalisées, frais de centralité...),
- les gros entretiens et renouvellements (GER) de la 1^{ère} ligne de tramway et les frais financiers liés à l'ensemble de l'opération TCSP (frais d'emprunt à partir de 2013).

L'échéancier de chaque composante de l'opération complète de TCSP génère un besoin de financement comblé, années après années :

- en premier lieu par le produit supplémentaire de VT dégagé l'année en cours (0,75 point de taux de VT à partir de 2009),
- par les subventions des différents financeurs,
- puis le cas échéant, par la libération de la provision VT constituée entre 2006 et 2011
- et enfin, le solde, si nécessaire, par un recours à l'emprunt.

Dans le contexte du budget annexe Transports et dans le cadre de la révision du PPIF 2013-2017, les hypothèses d'encaissement de Versement Transports et donc de calcul du supplément de versement transport (affecté au financement du projet TCSP dont la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway) sont actualisées ainsi à 57,5 M€.

Sur la base de ces hypothèses, le recours à un emprunt d'équilibre sur l'ensemble du projet est estimé à 144 M€, dont 19 M€ déjà mobilisés en 2012.

Au total, l'équation financière retenue par le Conseil de Communauté est parfaitement respectée. → L'opération complète TCSP, incluant tous les investissements, les remboursements d'emprunts et le fonctionnement qui lui sont directement liés, reste bien intégralement et uniquement financée par le supplément de versement transport, sans aucune subvention du budget principal.

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme et d'engagement de l'opération « Réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2016.

**Opération « Réalisation de la 1ère ligne de tramway »
(Budget annexe Transports en HT)**

Tableau I : Programme initial

	Montant total du projet	AP/CP 1ère ligne de tramway - REVISION 2012 (DM 2 2012) en HT									
		réalisé 2008	réalisé 2009	réalisé 2010	réalisé 2011	2012	2013	2014	2015	2016	
20 Assistance à maîtrise d'ouvrage, frais divers annexes et études	15 379 592	294 637	950 960	1 241 810	2 883 812	3 371 987	3 536 413	2 621 024	478 949	0	
20 Maîtrise d'œuvre	17 156 601		478 305	2 353 537	3 722 770	2 854 534	2 923 735	2 696 622	2 127 098	0	
21 Acquisitions foncières	5 407 436			87 487	4 814 748		505 201	0	0	0	
21 Matériels roulants	41 241 981			3 017 571	7 459 159	12 887 182	17 878 069			0	
21 Matériels/ équipements	7 653 162			26 392	3 873 517	3 112 150	641 103			0	
23 Travaux	172 728 494			1 002 527	51 279 004	76 176 425	39 486 712		4 783 826	0	
Total AP/CP (actualisation € 3% par an à compter 2012)	259 567 265	294 637	1 429 265	3 595 347	10 740 559	73 652 949	63 323 530	7 389 873	0	0	
AE/CP 1ère ligne de tramway - REVISION 2012 (DM 2 2012) en HT											
65 Fonds de concours à verser : * SDIS (nacelle pompiers) * Ville de Besançon (Pont de Gaulle, études)	2 008 819			305 873	1 602 946	50 000	50 000		0	0	
6162 Autres services extérieurs (redevance archéo, entretien Micropolita, accueil téléphonique e n° vert s)	251 383			154 203	97 180	0	0				
Total de l'AE/CP	2 260 202	0	0	460 076	1 700 126	50 000	50 000	7 389 873	0	0	
TOTAL DES DEPENSES DE L'OPERATION	261 827 467	294 637	1 429 265	11 200 635	75 353 075	99 191 106	63 373 530	7 389 873	0	0	
SOIT UN PROJET A 228 M€ valeur JUIN 2008 261,8 M€ valeur 2015											
Subventions à percevoir	52 600 000	0	0	720 000	1 180 000	3 000 000	20 000 000	7 000 000	19 560 000	1 140 000	
Participations sur travaux à recevoir (Pont Bataant - pont Canal- SYDED)	6 700 000			0	3 200 000	3 500 000		0	0	0	
Financement par le supplément de VT* dégage chaque année en fonction des autres opérations "TCSF"	64 503 840	294 637	1 429 265	2 875 348	10 020 635	36 101 438	8 999 939	4 782 578	0	0	
Dont mobilisation de la provision VT (constituée de 2006 à 2010) en fonction des autres investissements "TCSF"	24 951 527	0	0	0	24 951 527						
Emprunt **	138 023 627	0	0	0	33 051 627	66 691 167	51 590 950	-12 170 127	-1 140 000		
TOTAL DES RECETTES DE L'OPERATION	261 827 467	294 637	1 429 265	11 200 635	75 353 075	99 191 106	63 373 528	7 389 873	0	0	
Taux de couverture par emprunt de l'opération	52,72%	0%	0%	0%	44%	67%	81%				
PROJET FINANCE UNIQUEMENT PAR LE VT : pas de subvention d'équilibre du budget principal											

* l'échéancier de chaque composante de l'opération globale de TCSF (hors tramway) vient modifier le financement par le supplément de VT du projet Tramway. A noter que l'évolution du produit de VT est revue à la baisse par rapport à celle du PPIF de mars
 ** l'emprunt se calcule par solde, il est donc susceptible d'évoluer au gré des évolutions du produit de VT, du rythme de libération de la provision et de l'échéancier de versement des subventions.

Opération « Réalisation de la 1ère ligne de tramway »
(Budget annexe Transports en HT)

Tableau II : Programme révisé

	Montant total du projet	AP/CP 1ère ligne de tramway - REVISION 2013 (BP 2013) en HT					2013	2014	2015	2016
		réalisé 2008	réalisé 2009	réalisé 2010	réalisé 2011	CA 2012				
20	25 815 932	294 637	950 960	1 241 810	2 883 812	6 944 579	6 437 625	736 750		
20	6 554 612		478 305	3 353 537	3 723 770					
21	5 808 780				87 487	2 946 494				
21	40 421 083				3 017 571	15 168 165	15 623 210			
21	9 014 191				26 392	1 689 380	749 489			
23	170 485 673				1 002 527	42 783 668	87 780 812	6 647 799		
Total AP/CP (actualisation € 3% par an à compter 2012)	258 100 271	294 637	1 429 265	3 595 347	10 740 559	119 388 981	55 081 191	7 384 549	0	
		AE/CP 1ère ligne de tramway - REVISION 2013 (BP 2013) en HT								
65	3 218 390				305 873	1 257 892	100 000	100 000		
60	1 000 000					0	500 000	500 000		
61/62	254 182				154 203	1 334	97 245	1 400		
Total de l'AE/CP	3 472 572	0	0	0	460 076	1 259 226	601 400	100 000	0	
TOTAL DES DEPENSES DE L'OPERATION	261 572 844	294 637	1 429 265	3 595 347	11 200 635	120 440 851	55 682 591	7 484 549	0	
SOIT UN PROJET A										
228 MG valeur JUIN 2008										
253,7 MG valeur 2015 (valeur des participations sur travaux et des redevances foncières)										
		RECETTES								
Subventions à percevoir	51 460 000	0	0	720 000	1 180 000	3 000 000	18 000 000	14 000 000	560 000	
Participations sur travaux à recevoir (Pont Battant - pont Canot-SYDED-MOBIGINKO)	7 439 690				0	2 040 000	1 869 845	3 529 845		
Revente partielle d'acquisitions foncières / Diverses opérations de gestion	1 096 041					196 041,47	250 000	650 000		
Financement par le supplément de VT* déposé chaque année en fonction des autres opérations "TCSP"	57 470 615	294 637	1 429 265	2 875 347	10 020 635	36 101 438	4 447 631	2 301 662	0	
Dot. mobilisation de la provision VT (constituée de 2006 à 2010) en fonction des autres investissements "TCSP"	24 951 527	0	0	0	0	24 951 527	0	0	0	
Emprunt**	144 106 497	0	0	0	0	20 107 490	99 873 375	31 201 084	-560 000	
TOTAL DES RECETTES DE L'OPERATION	261 572 844	294 637	1 429 265	3 595 347	11 200 635	61 444 969	120 440 851	55 682 591	0	
Taux de couverture par emprunt de l'opération	55%	0%	0%	0%	0%	33%	1	1	Remboursement partiel des emprunts lors de fabrication décalée des subventions	
PROJET FINANCE UNIQUEMENT PAR LE VT : pas de subvention d'équilibre du budget principal										

* l'échéancier de chaque composante de l'opération globale de TCSP (hors tramway) vient modifier le financement par le supplément de VT du projet Tramway. A noter que l'évolution du produit de VT est revue à la baisse par rapport à celle du PPIF de mars
** l'emprunt se calcule par solde, il est donc susceptible d'évoluer au gré des évolutions du produit de VT, du rythme de libération de la provision et de l'échéancier de versement des subventions.

**Opération « Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord
de l'agglomération bisontine »
(Budget annexe Transports en HT)**

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°10.1.

Intitulé : Opération n°10.1 - Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine

Commission concernée : Transports, Infrastructures, Déplacements - Commission 2

Service pilote : Transports, Infrastructures et Déplacements

Montant de l'AP non modifié
Modification de l'échéancier de CP en dépenses et recettes

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (25 mars 2010)	AP précédente (28 mars 2012)	AP révisée (28 mars 2013)	Variation suite à la
Montant des dépenses de l'AP	11 864 538	11 864 538	11 864 538	0
Montant des recettes de l'AP	0	7 378 000	7 378 000	0
Besoin de financement de l'AP	11 864 538	4 486 538	4 486 538	0

B/ Rappel du programme initial

Suite aux études préliminaires menées entre 2005 et 2007, notamment dans le cadre du schéma directeur du TCSP de l'agglomération bisontine, par délibération du 9 novembre 2007, le Conseil de Communauté à l'unanimité a décidé :

- de lancer dès 2008 la réalisation des travaux d'infrastructure sur l'axe ferroviaire nord, travaux permettant une exploitation ferroviaire performante prenant en compte la création de 3 haltes périurbaines à Ecole-Valentin, Miserey-Salines, et Besançon (Portes de Vesoul),
- l'inscription du financement de cette opération, estimée à 11,1 M€ HT valeur 2007, sur 4 ans au PPIF 2008-2011, actualisée à 11,9 M€.

A noter que cette opération est intrinsèquement liée à la réalisation du réseau TCSP d'agglomération, incluant le tramway.

Le calendrier de réalisation des haltes est le suivant :

- Ecole-Valentin en 2012-2013,
- Miserey-Salines sur 2014-2016 conformément à la délibération prise le 29 mars 2012,
- Portes de Vesoul sur 2016 : cette dernière étant liée à la réalisation de la ZAC Portes de Vesoul programmée à l'horizon 2015-2016.

De 2007 à 2011, le Grand Besançon a financé l'ensemble des opérations suivantes pour un montant de 5,3 M€ HT :

- les études de maîtrise d'œuvre de l'infrastructure ont été réalisées sous maîtrise d'ouvrage RFF,
- les travaux d'infrastructures ont été engagés sous maîtrise d'ouvrage RFF,
- les études préliminaires de conception des haltes ont été réalisées en 2010 sous maîtrise d'ouvrage SNCF,
- les études avant-projet (AVP) et projet (PRO) ont été réalisées en 2011 sous maîtrise d'ouvrage Ingérop.

Les crédits de paiement prévus en 2012 s'élevaient à 4 728 621 € destinés d'une part à la finalisation des travaux de l'infrastructure ferroviaire nord (y compris le mur antibruit à Ecole-Valentin) et d'autre part à la réalisation de la halte ferroviaire d'Ecole-Valentin (hors parking sur le bassin d'orage situé à Valparc). Dans les faits, la halte d'Ecole-Valentin devant désormais être livrée à l'automne 2013, seuls 1 126 520 € HT de CP ont été utilisés en 2012.

En recettes, conformément à la convention de financement approuvée par le Conseil Communautaire du 15 novembre 2010, et suite à l'avenant n°1 d'octobre 2012 portant modification de l'échéancier de versement, il est intégré la participation à hauteur de 7 378 000 € de la Région Franche-Comté à cette opération, selon l'échéancier de versement suivant :

- 2011 : 30 % suite à signature de la convention de financement,
- 2012 30 % suite à la mise en service de la ligne ferroviaire (le 11 décembre 2011),
- 2013 : 20 % à la mise en service complète de la halte d'Ecole-Valentin,
- quatrième appel de fonds : 20 %, diminué d'un solde de 300 000 €, à la mise en service du tramway envisagée au printemps 2015,
- solde : 300 000 €, à la mise en service de la halte ferroviaire de Miserey ou des Portes-de-Vesoul à Besançon.

A noter que cette AP/CP s'intègre dans le plan de financement de l'opération complète TCSP (cf. AP/CP « Réalisation 1^{ère} ligne de tramway »)

C/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier des crédits de paiement est actualisé en fonction des réalisations 2012.

Le CP 2013 s'élève à 3 036 289 € HT destinés à l'achèvement de l'aménagement de la halte ferroviaire d'Ecole-Valentin, y compris les équipements connexes (parkings et cheminements).

En recettes, le montant de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier de CP est actualisé du fait de la prise en compte de l'avenant n°1 à la convention liant le Grand Besançon et la Région de Franche-Comté.

Le CP 2013 s'élève ainsi à 1 475 600 €, correspondant à 20 % des subventions de la Région attendus à la mise en service complète de la halte d'Ecole-Valentin.

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2016.

Opération « Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine »
(Budget annexe Transports en HT)

Tableau I : Programme initial

REVISION 2012 (OB 2012) en HT										
Chapitre	Objet	Montant total du projet	Réalisé avant 2010	Réalisé 2010	Réalisé 2011	2012	2013	2014	2015	2016
DEPENSES										
23	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	11 864 538	1 238 638	2 319 923	1 703 441	4 728 620	1 173 916	0	0	700 000
RECETTES										
13	Subvention Région	7 378 000	0	0	2 213 400	2 213 400	1 475 600	0	1 475 600	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	4 486 538	1 238 638	2 319 923	-509 960	2 515 220	-301 684	0	-1 475 600	700 000
Taux de couverture par financement CAGB		38%	100%	100%	Remboursement de capital	53%	Remboursement de capital		Remboursement de capital	100%

Tableau II : Programme révisé

REVISION 2013 (BP 2013) en HT										
Chapitre	Objet	Montant total du projet	Réalisé avant 2010	Réalisé 2010	Réalisé 2011	CA 2012	2013	2014	2015	2016
DEPENSES										
23	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	11 796 516	1 238 638	2 319 923	1 703 441	1 126 520	2 968 267	100 000	600 000	1 739 727
20	Etudes	68 022					68 022			
TOTAL		11 864 538	1 238 638	2 319 923	1 703 441	1 126 520	3 036 289	100 000	600 000	1 739 727
RECETTES										
13	Subvention Région	7 378 000	0	0	2 213 400	2 213 400	1 475 600	0	1 175 600	300 000
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	4 486 538	1 238 638	2 319 923	-509 960	-1 086 880	1 560 689	100 000	-575 600	1 439 727
Taux de couverture par financement CAGB		38%	100%	100%	Remboursement de capital	Remboursement de capital	53%		Remboursement de capital	83%

**Opération « Voie en site propre bus Temis-Campus-Gare Viotte »
(Budget annexe Transports, opération TCSP)**

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°12.1 intitulée opération « Voie en site propre bus Temis-Campus-Gare Viotte ».

Intitulé : Opération « Voie en site propre bus Temis-Campus-Gare Viotte »

Commission concernée : Transports, Infrastructures, Déplacements - Commission n°2

Service pilote : Transports, Infrastructures et Déplacements

Montant total de l'AP non modifié Révision de l'échéancier de CP en dépenses

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP			
	AP précédente (28 mars 2012)	AP révisée (28 mars 2013)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	10 050 000	10 050 000	0
Montant des recettes de l'AP	0	0	0
Besoin de financement de l'AP	10 050 000	10 050 000	0

B/ Rappel du programme initial

Une étude d'opportunité / faisabilité d'un réseau de TCSP a été réalisée en 2005. Ce travail visait à déterminer clairement le projet tout en ouvrant sur sa phase opérationnelle en intégrant les grandes lignes du projet urbain de Besançon. Cette étude a conduit aux conclusions générales suivantes :

- Le site propre Est-Ouest identifié dans cette étude d'opportunité faisabilité a donné naissance au projet de tramway, dont la mise en service est programmée pour 2014.
- Au nord, la liaison ferrée a été réhabilitée dans le cadre de l'arrivée du TGV Rhin-Rhône et trois nouvelles haltes ferroviaires sont programmées, pour 2013 (Ecole-Valentin) et après 2015 (Miserey Salines et Portes de Vesoul).
- Un site propre bus est identifié dans cette étude comme reliant le secteur de TEMIS à la gare Viotte via le campus :

Les objectifs de ce site propre sont les suivants :

- Assurer un lien performant de transport public entre la Gare de Besançon-Viotte, le campus universitaire de la Bouloie et le secteur de Temis.
- Compléter l'axe structurant du tramway en assurant les correspondances de ce site avec l'axe Tramway en gare Viotte.

Une étude plus fine menée par le Grand Besançon en 2011 et 2012 a permis d'identifier plus précisément l'itinéraire de ce site propre. D'une longueur de 4,5 Km, il reliera la gare Viotte au secteur de Temis via le campus de la Bouloie.

C/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier de CP est actualisé en fonction des réalisations 2012.

Les crédits consommés en 2012 pour la réalisation de cette étude ont été de 33 800 € HT, le solde devant être payé en 2013.

Le CP 2013 s'élève à 615 550 € HT destinés à réaliser les études de maîtrise d'œuvre, pour un engagement des travaux à compter de 2014.

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération TCSP « Voie en site propre bus Témis-Campus-Gare Viotte » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2015.

**Opération « Voie en site propre bus Temis-Campus-Gare Viotte »
(Budget annexe Transports en HT)**

Tableau I : Programme initial

CREATION 2012 (BP 2012) en HT						
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	2012	2013	2014	2015
DEPENSES						
20	études	100 000	100 000			
23	maîtrise d'œuvre	9 950 000	50 000	3 300 000	3 300 000	3 300 000
Total		10 050 000	150 000	3 300 000	3 300 000	3 300 000
RECETTES						
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	10 050 000	150 000	3 300 000	3 300 000	3 300 000
Taux de couverture par financement CAGB		100%	100%	100%	100%	100%

Tableau II : Programme révisé

REVISION 2013 (BP 2013)						
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	CA 2012	2013	2014	2015
DEPENSES						
20	études	599 350	33 800	565 550		
23	maîtrise d'œuvre	9 450 650		50 000	4 700 325	4 700 325
Total		10 050 000	33 800	615 550	4 700 325	4 700 325
RECETTES						
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	10 050 000	33 800	615 550	4 700 325	4 700 325
Taux de couverture par financement CAGB		100%	100%	100%	100%	100%

Opération « Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°7.4.

Intitulé : Opération n°7.4 - « Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre »

Commission concernée : Environnement, Développement Durable, Cadre de vie-
Commission n°4

Service pilote : Environnement

Montant de l'AP non modifié Modification de l'échéancier de CP en dépenses

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (16 février 2007)	AP précédente (28 mars 2012)	AP révisée (28 mars 2013)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	225 000	311 184	311 184	0
Montant des recettes de l'AP	20 000	8 616	8 616	0
Besoin de financement de l'AP	205 000	302 568	302 568	0

B/ Rappel du programme initial révisé

Cette autorisation de programme a pour objet de requalifier l'entrée d'agglomération à Morre par l'acquisition et la déconstruction de plusieurs bâtiments puis la réalisation d'un espace public sommaire d'agglomération.

C/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier de CP est actualisé en fonction des réalisations 2012.

Les acquisitions foncières mettant du temps à se concrétiser (acquisition en cours du bien PRETRE), le projet devrait entrer courant 2013 dans une phase opérationnelle.

Le CP 2013 s'élève à 100 000 € (soit le montant du CP 2012 non consommé) pour permettre de réaliser des études (faisabilité, diagnostic amiante, etc.) et des travaux de démolition et aménagements sommaires.

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Requalification de l'entrée d'agglomération à Morre » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2015.

Opération « Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre »

Tableau I : Programme initial

REVISION 2012 (BP 2012)											
Chapitre	Objet	Hors AP-CP prévision réalisé avant 2007	Montant AP-CP à partir de 2007	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	réalisé 2010	Réalisé 2011	2012	2013	2014
DEPENSES											
20	études		15 561	4 449	1 112			0	10 000		
	acquisitions foncières	29 300	41 000							41 000	
23	maîtrise d'œuvre		62 618	52 618			0		10 000		
23	travaux		192 005		3 005				80 000	34 000	75 000
	TOTAL	29 300	311 184	57 067	4 117	0	0	0	100 000	75 000	75 000
RECETTES											
13	subventions :Etat,CR, Département, Ville		8616	0	0			8616	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	29 300	302 568	57 067	4 117	0	-8 616	0	100 000	75 000	75 000
	Taux de couverture par financement CAGB	100%	97%	100%	100%	0	Remboursement de capital	0	100%	100%	100%

Tableau II : Programme révisé

REVISION 2013 (BP 2013)												
Chapitre	Objet	Hors AP-CP prévision réalisé avant 2007	Montant AP-CP à partir de 2007	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	réalisé 2010	Réalisé 2011	CA 2012	2013	2014	2015
DEPENSES												
20	études		15 561	4 449	1 112			0		10 000		
	acquisitions foncières	29 300	41 000								41 000	
23	maîtrise d'œuvre		62 618	52 618			0			10 000		
23	travaux		192 005		3 005					80 000	34 000	75 000
	TOTAL	29 300	311 184	57 067	4 117	0	0	0	0	100 000	75 000	75 000
RECETTES												
13	subventions :Etat,CR, Département, Ville		8616	0	0			8616	0	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	29 300	302 568	57 067	4 117	0	-8 616	0	0	100 000	75 000	0
	Taux de couverture par financement CAGB	100%	97%	100%	100%	0	Remboursement de capital	0	0	100%	100%	0

Opération « Equipements Fluviaux »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°4.6.

Intitulé : Opération « Equipements Fluviaux »

Commission concernée : Culture, Tourisme, Sports - Commission n°5

Service pilote : Culture, Tourisme et Sports

Montant de l'AP modifié en dépenses et recettes Modification de l'échéancier de CP en dépenses et recettes

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (12 mars 2004)	AP précédente (28 mars 2012)	AP révisée (28 mars 2013)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	3 241 000	4 414 692	4 433 087	18 395
Montant des recettes de l'AP	2 463 000	2 057 875	2 049 578	-8 297
Besoin de financement de l'AP	778 000	2 356 816	2 383 509	26 692

B/ Rappel du programme initial révisé

L'AP/CP portait initialement sur la mise en place d'un port d'agglomération multi-sites à travers trois opérations :

- la réhabilitation de la maison éclusière de l'île St Pierre à Besançon,
- l'aménagement d'une halte fluviale sur le port fluvial à Besançon,
- l'aménagement d'une halte fluviale à Deluz.

Ces opérations ont été conduites de 2005 à 2009.

Depuis la mise en service du port d'agglomération multi-sites mi-2009, le bilan est très positif. La fréquentation du port est en hausse continue et la gestion du port confiée à un ESAT « La Bergerie » (Doubs Plaisance) permet l'insertion de travailleurs handicapés. De nouvelles activités initiées par Doubs Plaisance sont en développement : atelier de réparation à Deluz, location de bateaux à destination des habitants, des touristes, du public handicapé à Besançon, notamment. Le Grand Besançon a également développé sa politique de promotion et d'animation.

Tout ceci contribue à créer une dynamique autour de la vallée du Doubs, destination touristique émergente s'appuyant sur l'Eurovélo et le tourisme fluvial. Ces activités favorisent également la réappropriation de la rivière par les habitants du Grand Besançon.

Cependant, il s'avère que des équipements et aménagements complémentaires sont nécessaires pour optimiser le fonctionnement du port et favoriser la réussite des projets de développement d'activités et d'emplois liés. Le schéma de développement est le suivant :

- Aménagement d'un point de ravitaillement en carburant (gazole) à Besançon

(Réalisé en 2012)

- Aménagement d'un accueil et de sanitaires pour les plaisanciers et les usagers de la véloroute à Deluz

Objectif : permettre une présence sur place du gestionnaire

Calendrier : études et travaux en 2013-2014

Estimation : 227 426 € HT

- Réaménagement, extension ou relocalisation de la capitainerie située dans la maison éclusière sur la halte du Moulin Saint-Paul à Besançon.

Objectif : adapter la capitainerie à la fréquentation en hausse et au développement des activités de location en direction des habitants et des touristes sur le port d'agglomération

Calendrier : définition du projet en 2013, études et travaux de 2013 à 2015.

Estimation : 421 404 € HT (projet à définir en 2013)

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2012, les crédits en dépenses sont inscrits en € HT car les investissements liés au port d'agglomération sont assujettis à la TVA.

C/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP/CP est augmenté de 18 K€ via des réaffectations de crédits en interne au budget Culture, Tourisme et Sports afin de pouvoir conduire les deux dernières opérations du schéma de développement proposé ci-dessus.

En 2012, l'aménagement de la station carburant sur la halte de la Cité des Arts a pu être réalisé, pour un coût total de 46 051 € HT.

Le CP 2013 s'élève à 136 224 € destinés notamment à l'aménagement d'un accueil et de sanitaires pour les plaisanciers et les usagers de la véloroute à Deluz.

En recettes, les partenaires financiers ont été sollicités sur ces trois nouvelles opérations avec l'objectif d'atteindre les 30 % du montant HT de l'ensemble des opérations, mais par prudence, il est proposé de diminuer le montant de l'AP de 8 297 €, et d'actualiser l'échéancier de CP.

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Equipements Fluviaux » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2016.

Opération « Equipements Fluviaux »

Tableau I : Programme initial

Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	REVISION 2012 (BP 2012)												
			Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	CA 2012	2012	2013	2014	2015
DEPENSES															
20	études	197 449	2 597	4 095	103 854	4 947	20 414	26 785	1 312	0	16 722	16 722			
23	maîtrise d'œuvre	412 613		84 416	89 256	7 642	73 172	66 154			50 167	41 806			
23	travaux	3 804 287		87 251	0	151 137	1 928 819	1 110 686	21 377		33 445	153 846	317 726		
23	fraîs annexes : annonces légales, reprographie, divers	343		343											
	TOTAL	4 414 692	2 597	176 105	193 110	163 726	2 022 405	1 203 625	22 689	0	100 334	212 375	317 726		
RECETTES															
13	subvention : ATSR, CITE, CG25	2 033 427	0	13 500	27 678	14 649	385 380	1 149 201	274 019	0	0	76 500	56 250	56 250	
23	Annulation de mandats	4 448					4 448								
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	2 356 816	2 597	162 605	165 432	149 077	1 637 025	49 976	-251 330	0	100 334	135 875	261 476	-56 250	Remboursement de capital
	Taux de couverture par financement CAGB	53%	100%	92%	86%	91%	81%	4%	Remboursement de capital	0	100%	64%	82%	82%	Remboursement de capital

Tableau II : Programme révisé

Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	REVISION 2013 (BP 2013)												
			Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	CA 2012	2012	2013	2014	2015
DEPENSES															
20	études	186 917	2 597	4 095	103 854	4 947	20 414	26 785	1 312	0		20 405	2 508		
23	maîtrise d'œuvre	320 640		84 416	89 256	7 642	73 172	66 154							
23	travaux	3 925 187		87 251	0	151 137	1 928 819	1 110 686	21 377		46 051	115 819	305 184	156 863	
23	fraîs annexes : annonces légales, reprographie, divers	343		343											
	TOTAL	4 433 087	2 597	176 105	193 110	163 726	2 022 405	1 203 625	22 689	0	46 051	136 224	307 692	156 863	
RECETTES															
13	subvention : ATSR, CITE, CG25	2 045 130	0	13 500	27 678	14 649	385 380	1 149 201	274 019	0	0			68 227	112 476
23	Annulation de mandats	4 448					4 448								
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	2 383 509	2 597	162 605	165 432	149 077	1 637 025	49 976	-251 330	0	46 051	136 224	307 692	90 636	-112 476
	Taux de couverture par financement CAGB	54%	100%	92%	86%	91%	81%	4%	Remboursement de capital	0	100%	100%	100%	Remboursement de capital	Remboursement de capital

**Opération « Cité des Arts et de la Culture »
(Budget Annexe CRR)**

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°06.3 intitulée « Cité des Arts et de la Culture ».

Intitulé : Opération « Cité des Arts et de la Culture »

Commission concernée : Culture, Tourisme, Sports - Commission n°5

Service pilote : Culture, Tourisme et Sports

**Montant de L'AP augmenté en recettes (régularisation comptable)
Modification de l'échéancier des CP en dépenses et recettes**

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP					
	AP initiale (10 février 2006)	AP de référence (13 mars 2009)	AP précédente (27 sept. 2012)	AP révisée (28 mars 2013)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP :	16 146 000	48 662 526	44 955 704	44 955 704	0
dont participation CAGB pour CRR (*)			26 694 052	26 694 052	0
participation partenaires			18 261 652	18 261 652	0
Montant des recettes de l'AP :	10 800 000	36 290 782	32 629 871	32 631 552	1 681
dont subventions		13 616 247	13 580 000	13 580 000	0
dont participation partenaires		22 674 535	18 261 652	18 261 652	0
régularisation comptable			788 218,93	789 899,77	1 681
Besoin de financement de l'AP pour la CAGB	5 346 000	12 371 744	12 325 833	12 324 152	-1 681

(*) avec régularisation comptable

B/ Rappel du programme initial révisé

Cette autorisation de programme a pour objet la construction de « la Cité des Arts et de la Culture », comprenant le futur Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), le Fonds régional d'art contemporain (Frac) et les aménagements extérieurs annexes.

La révision du 30 juin 2010 a permis de prendre en compte le plan de financement acté par délibération le 27 mai 2009 et les dernières informations contractuelles. Le 27 mai 2009, il a été décidé « qu'en tout état de cause, le projet qui sera mis en œuvre, devra respecter l'enveloppe financière et l'autofinancement adoptés dans la délibération de révision de l'AP du 13 mars 2009, soit 12,4 M€ ». Une diminution de l'AP de 100 K€ actée par une révision intervenue le 27 septembre 2012 a permis d'équiper le bâtiment de matériel de téléphonie et d'informatique. Les travaux continuent, il convient de modifier l'échéancier des crédits de paiement.

C/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier des crédits de paiement est actualisé en fonction des réalisations 2012.

Ce projet respecte donc les montants plafonds de 44,9 M€ de dépenses pour la Cité des Arts dont 26,6 M€ de participation par le Grand Besançon.

La livraison du bâtiment CRR et des aménagements extérieurs a été réceptionnée le 14 décembre 2012. La réception du bâtiment FRAC est prévue début février 2013.

Ainsi, 86 % des travaux ont été déjà réglés.

Le CP 2013 s'élève à 3 298 823 €.

En recettes, le CP 2013 s'élève à 5 547 892 € :

Les subventions au titre du CRR sont attendues, en 2013, à hauteur de 3,359 M€, les financeurs sont : l'Europe (FEDER), l'Etat (CPER / DRAC), l'ADEME, la Région Franche-Comté, le CG 25 et la Ville de Besançon.

Les prévisions de subventions totales tablent sur un montant de 13,58 M€, dont 13,1 M€ sont notifiés. Il reste encore un complément de 476 668 €, dont le financement n'a toujours pas été obtenu.

L'échéancier de CP est modifié car ces subventions sont versées au prorata de l'avancement des travaux.

L'AP/CP en recette est augmentée de 1 681 € suite à la réintégration de recettes d'annulation de mandats.

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Cité des Arts et de la Culture » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2014.

**Opération « Cité des Arts et de la Culture »
(Budget Annexe CRR)**

Tableau I : Programme initial

REVISION 2012 (DM 2 2012)											
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	2012	2013	2014
DEPENSES											
Contribution CAGB											
20	études, assistance et conseil	1 530 218	38 876	37 724	101 007	1 120 390	45 674	76 186	61 000,0	49 362	
20	Régularisation comptable	780 926				753 731	27 195				
21	acquisitions foncières	626 549				626 549					
21	aménagements et équipements	484 380				730			0,0	483 650	
23	maitrise d'œuvre	2 725 723		351 455	429 472		650 341	447 845	615 000,0	142 143	89 468
23	Travaux TTC	20 205 114			0	0	3 072 983	6 438 945	8 250 000	2 443 186	0
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers, concours	341 141					0	229 141	0,0	100 000	12 000
	Total contribution CAGB hors régularisation comptable	25 913 126									
	Total contribution CAGB	26 694 052	38 876	389 179	530 479	1 874 121	4 423 472	7 192 116	8 926 000	3 218 341	101 468
Contribution des autres partenaires											
45	Travaux réalisés pour compte de tiers	18 261 652	0	135 277	448 199	902 321	2 520 904	5 635 770	6 245 000	1 689 994	684 188
	Total contributions partenaires	18 261 652	0	135 277	448 199	902 321	2 520 904	5 635 770	6 245 000	1 689 994	684 188
	TOTAL HORS REGULARISATION COMPTABLE	44 174 778									
	TOTAL DEPENSES	44 955 704	38 876	524 455	978 678	2 776 442	6 944 375	12 827 887	15 171 000	4 908 335	785 655
RECETTES											
	Recettes propres	32 629 871	0	454 632	433 707	1 113 289	4 301 929	8 516 670	10 667 758	5 186 333	1 955 554
45	Participation des partenaires	18 261 652	0	378 408	433 707	359 558	2 826 496	5 660 087	6 245 000	1 689 994	668 403
13	subventions :	13 580 000	0	76 224	0	0	1 448 237	2 849 291	4 422 758	3 496 339	1 287 151
23	Recettes de régularisation comptable	788 219				753 731	27 195	7 292			
16 ou 023	Emprunt ou autofinancement	12 325 833	38 876	69 823	544 971	1 663 153	2 642 447	4 311 217	4 503 242	-277 998	-1 169 899
	Taux de couverture par financement CAGB	27%	100%	13%	56%	60%	38%	34%	30%	-6%	-149%

Tableau II : Programme révisé

REVISION 2013 (BP 2013)											
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	CA 2012	2013	2014
DEPENSES											
Contribution CAGB											
20	études, assistance et conseil	1 529 489	38 876	37 724	101 007	1 120 390	45 674	76 186	58 339	51 294	
20	Régularisation comptable	780 926				753 731	27 195				
21	acquisitions foncières	626 549					626 549				
21	aménagement et équipements	485 110					730			484 380	
23	maîtrise d'œuvre	2 725 723		351 455	429 472		650 341	447 845	657 355,0	189 256	
23	Travaux TTC	20 203 114			0	0	3 072 983	6 438 945	8 129 826	2 461 893	101 467
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers, concours	341 141					0	229 141		112 000	
Total contribution CAGB hors régularisation comptable		25 913 126		389 179	530 479	1 874 121	4 473 472	7 192 116	8 845 519,4	3 298 823	101 467
Contribution des autres partenaires											
45	Travaux réalisés pour compte de tiers	18 261 652	0	135 277	448 199	902 321	2 520 904	5 635 770	5 737 437,51	2 197 556	684 187,61
Total contributions partenaires		18 261 652	0	135 277	448 199	902 321	2 520 904	5 635 770	5 737 437,5	2 197 556	684 187,61
TOTAL HORS REGULARISATION COMPTABLE											
TOTAL DEPENSES		44 174 778	38 876	524 455	978 678	2 776 442	6 944 375	12 827 887	14 582 957	5 496 379	785 655
RECETTES											
Recettes propres											
45	Participation des partenaires	18 261 652	0	378 408	433 707	359 558	2 826 496	5 660 087	5 762 630	2 188 149	652 618
13	subventions :	13 580 000	0	76 224	0	0	1 448 237	2 849 291	4 085 727	3 359 743	1 760 778
23	Recettes de régularisation comptable	789 900			1 165	753 731	27 195	7 292	515		
16 ou 023	Emprunt ou autofinancement	12 324 152	38 876	69 823	543 806	1 663 153	2 642 447	4 311 217	4 734 085	-51 513	-1 627 741
Taux de couverture par financement CAGB		27%	100%	13%	56%	60%	38%	34%	32%		

**Opération « Parc instrumental »
(Budget annexe CRR)**

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°12.2 intitulée opération « Parc instrumental ».

Intitulé : Opération « Parc instrumental »

Commission concernée : Culture, Tourisme, Sports - Commission n°5

Service pilote : Conservatoire à rayonnement régional

Montant de l'AP augmenté en dépenses et diminué en recettes Modification de l'échéancier de CP en dépenses et recettes

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (29 mars 2012)	AP révisée (28 juin 2012)	AP révisée (mars 2013)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	676 880	726 880	859 880	133 000
Montant des recettes de l'AP (libération provision)	487 880	537 880	421 000	-116 880
Besoin de financement de l'AP	189 000	189 000	438 880	249 880

B/ Rappel du programme initial révisé

Dans le cadre de son installation à la Cité des Arts, il est prévu la remise à niveau du parc instrumental sur les années 2012 à 2014.

En fonction des priorités par département et des propositions de gestion du parc instrumental, élaborées par le Conseil Pédagogique du CRR, cet effort de reconstitution du parc instrumental porte sur un montant total de 726 880 € (révision juin 2012).

A noter que la remise à niveau de ce parc instrumental sur 2012-2014 devait être financée par la libération d'une partie de la provision constituée depuis 2010 pour « Matériels et équipements pour le nouveau CRR » (conseil communautaire du 16 décembre 2010).

C/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP est augmenté de 133 K€ pour permettre une remise à niveau complète du parc instrumental du Conservatoire. L'échéancier des CP est donc actualisé.

En 2012, 21,8 K€ ont été réalisés pour l'achat de guitares, clavecin, viole de gambe, percussions. Ce faible taux de réalisation (5 %) est à nuancer avec les éléments suivants :

- le paiement en janvier 2013 de 14 pianos livrés fin décembre 2012 pour un montant de 113K€,
- les marchés en cours de notification pour les instruments de musiques actuelles et de percussions pour un montant total de 54K€,
- les marchés en cours d'élaboration pour la restauration des pianos et le transfert des orgues pour un montant global de 178 K€.

Le CP 2013 s'élève à 783 K€ et intègre donc les glissements des dépenses ci dessous non réalisées en 2012 et les nouvelles acquisitions d'instruments pour 2013 (instruments à vents, clavecin, harpes...)

En 2012, la provision constituée afin de financer le matériel et les équipements pour la Cité des Arts, dont le parc instrumental, a été libérée à hauteur de 421 K€ suite à une observation de la Chambre Régionale des Comptes selon laquelle cette provision ne répondait pas aux conditions formelles fixées par la comptabilité M14 en matière de provision pour risques.

Il a ainsi été mis fin à la provision initialement prévue en Conseil Communautaire du 16 décembre 2010 à hauteur de 568 K€ et constituée pour un montant de 421 K€ sur la période 2010-2011. Cette provision devait financer les dépenses relatives aux « matériels et équipements pour le nouveau CRR » (parc instrumental, mobilier, informatique). La libération anticipée de la provision se traduit par une perte de recettes de 117 K€ pour l'AP « parc instrumental ».

L'AP/CP Parc instrumental sera donc financée uniquement par emprunt ou autofinancement à compter de 2013.

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Parc instrumental » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2014.

**Opération « Parc instrumental »
(Budget annexe CRR)**

Tableau I : Programme initial

REVISION (DM I 2012)					
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	2012	2013	2014
DEPENSES					
20	Annonces dans le cadre de marché	1 700	800	600	300
21	Acquisition instruments de musique	725 180	455 080	215 400	54 700
	TOTAL	726 880	455 880	216 000	55 000
RECETTES					
78	Libération d'une partie de la provision "Matériels et équipements pour le nouveau CRR"	537 880	455 880	55 000	27 000
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	187 300	-800	160 400	27 700
Taux de couverture par financement CAGB		26%	0%	74%	51%

Tableau II : Programme révisé

REVISION 2013 (BP 2013)					
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	CA 2012	2013	2014
DEPENSES					
20	Annonces dans le cadre de marché	1 700	270	1 130	300
21	Acquisition instruments de musique	858 180	21 535	781 945	54 700
	TOTAL	859 880	21 805	783 075	55 000
RECETTES					
78	Libération d'une partie de la provision "Matériels et équipements pour le nouveau CRR"	421 000	421 000	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	438 880	-399 195	783 075	55 000
Taux de couverture par financement CAGB		51%	-1854%	100%	101%

Opération « Subventions PLH 2006-2012 construction de logements locatifs publics »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°7.1 intitulée Opération « Subventions PLH 2006-2012 ».

Intitulé : Opération « Subventions PLH 2006-2012 construction de logements locatifs publics »

Commission concernée : Habitat, Politique de la Ville - Commission n°7

Service pilote : Service Habitat, Politique de la Ville

Montant total de l'AP augmenté en dépenses Modification de l'échéancier de CP en dépenses
--

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (16 février 2007)	AP précédente (29 mars 2012)	AP révisée (28 mars 2013)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	4 588 500	7 038 922	7 443 525	404 603
Montant des recettes de l'AP	0	0	0	0
Besoin de financement de l'AP	4 588 500	7 038 922	7 443 525	404 603

B/ Rappel du programme initial révisé

Cette autorisation de programme a pour objet la gestion des fonds propres octroyés par le Grand Besançon dans les conditions définies par le Programme Local de l'Habitat voté en juin 2006 et afin de soutenir la construction de logements locatifs publics tant dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale que des Programmes de Rénovation Urbaine de Clairs-Soleil et de Planoise.

C/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP est augmenté de 404 603 € afin de répondre favorablement aux demandes de subvention relatives aux opérations de production de logements locatifs publics de la programmation 2012 de droit commun (programmation définitive validée en Conseil de Communauté du 20 décembre 2012).

En 2012, 781 612€ de subventions ont été attribuées dont :

- 572 076 € au titre des subventions de droit commun,
- 209 536 € au titre des subventions PRU Planoise et Clairs Soleils.

Au regard du budget voté le 29 mars 2012 de 1 834 614€ pour l'année 2012, le taux de réalisation est de 43 % correspondant au versement des acomptes et soldes de subventions relatifs à la production de 290 logements neufs dans le parc public sur le territoire du Grand Besançon.

Le CP 2013 s'élève à 1 770 085 € dont :

- 907 063 € destinés aux politiques de Droit commun
- 863 022€ destinés aux politiques de rénovation urbaine

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Subventions PLH 2006-2012 construction de logements locatifs publics » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2015.

Opération « Subventions PLH 2006-2012 »

Tableau I : Programme initial

REVISION 2012 (BP 2012)												
Chapitre	Objet	Hors AP-CP réalisé avant 2007	Montant AP-CP à partir de 2007	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	2012	2013	2014	2015
DEPENSES												
20	études		0									
204	Subventions PCS+ORU	415 000	7 038 922	152 757	232 589	402 496	809 648	1 001 026	1 834 614	1 458 333	995 151	152 309
21	acquisitions foncières		0					0	0	0	0	0
	TOTAL	415 000	7 038 922	152 757	232 589	402 496	809 648	1 001 026	1 834 614	1 458 333	995 151	152 309
RECETTES												
13	subventions		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	415 000	7 038 922	152 757	232 589	402 496	809 648	1 001 026	1 834 614	1 458 333	995 151	152 309
	Taux de couverture par financement CAGB	100,00%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau II : Programme révisé

REVISION 2013 (BP 2013)												
Chapitre	Objet	Hors AP-CP réalisé avant 2007	Montant AP-CP à partir de 2007	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	CA 2012	2013	2014	2015
DEPENSES												
20	études		0									
204	Subventions PCS+ORU	415 000	7 443 525	152 757	232 589	402 496	809 648	1 001 026	781 612	1 770 085	1 723 954	569 359
21	acquisitions foncières		0					0	0	0	0	0
	TOTAL	415 000	7 443 525	152 757	232 589	402 496	809 648	1 001 026	781 612	1 770 085	1 723 954	569 359
RECETTES												
13	subventions		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	415 000	7 443 525	152 757	232 589	402 496	809 648	1 001 026	781 612	1 770 085	1 723 954	569 359
	Taux de couverture par financement CAGB	100,00%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Opération « Aides à la pierre déléguées »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°7.2 intitulée opération « Aides à la pierre déléguées 2006-2014 ».

Intitulé : Opération « Aides à la pierre déléguées 2006-2014 »

Commission concernée : Habitat, Politique de la Ville - Commission n°7

Service pilote : Service Habitat, Politique de la Ville

Montant total de l'AP augmenté en dépenses et recettes
Modification de l'échéancier de CP en dépenses et recettes

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (16 février 2007)	AP précédente (29 mars 2012)	AP révisée (28 mars 2013)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	2 994 000	4 355 707	8 600 969	4 245 262
Montant des recettes de l'AP	2 921 330	4 355 707	8 600 969	4 245 262
Besoin de financement de l'AP	72 670	0	0	0

B/ Rappel du programme initial révisé

Cette autorisation de programme a pour objet de gérer les fonds (recettes et dépenses) délégués par l'Etat au Grand Besançon dans le cadre de la convention triennale 2006-2008 relative aux aides à la pierre et prorogée pour une durée d'1 an, soit jusqu'en 2009, par avenant signé le 3 août 2009.

Lors de la révision de mars 2012, le montant total de l'AP a été augmenté en dépenses et recettes de 1 362 K€ en raison de l'intégration :

- des crédits délégués par l'Etat pour l'exercice 2009 notifiés par avenant du 25 novembre 2009 soit 1 231 958 €. Les dépenses, pour lesquelles des crédits de paiement sont budgétés jusqu'en 2014, sont intégralement compensées par les recettes,
- d'une régularisation de 2009 soit 129 748,80 € en dépenses et recettes.

La convention de délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre signée entre l'Etat et le Grand Besançon a été renouvelée le 21 septembre 2010 et couvre désormais la période 2010 à 2015.

Par cette convention, l'Etat a délégué au Grand Besançon le pouvoir de décision en matière d'attribution des aides à la pierre dans le cadre du Droit commun (hors décisions de subvention précisées dans les conventions signées avec l'ANRU) en faveur de la construction, de l'acquisition, de l'amélioration, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs publics et des logements-foyers.

C/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP est augmenté de 4 245 262 € permettant d'intégrer les crédits délégués de l'Etat issus du renouvellement de la convention de délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre signée entre l'Etat et le Grand Besançon le 21 septembre 2010.

En 2012, 502 535€ de subventions ont été attribuées.

Au regard du CP 2012 initial de 1 225 480 €, le taux de réalisation est de 41 % correspondant au versement des acomptes et soldes de subventions relatifs à la production de 213 logements neufs et la réhabilitation de 107 logements dans le parc public sur le territoire du Grand Besançon.

Le CP 2013 s'élève à 1 524 K€ permettant de procéder au versement du solde des subventions relatives aux dernières opérations en cours de livraison et financées dans le cadre des programmations 2006, 2007 et 2008 du Plan de Cohésion Sociale. Ce montant devrait également permettre de répondre aux demandes de versement des premiers et deuxièmes acomptes des opérations financées dans le cadre des programmations 2009, 2010, 2011 et 2012 de droit commun.

En recettes, le montant total de l'AP est augmenté de la même manière à hauteur de 4 245 262 €. Sur cette AP, l'ensemble des dépenses est compensé par les recettes versées par l'Etat avec des variations d'une année comptable à l'autre. En conséquence, le montant total de l'AP est augmenté du même montant que celui des dépenses.

En 2012, le taux de réalisation est de 45 % (393 314€ perçus). Chaque année, l'Etat met à disposition du Grand Besançon en tant que délégataire un montant de crédits de paiement calculé en fonction des engagements prévisionnels de l'année et des engagements constatés des années précédentes. Ces derniers étaient donc moins importants que ceux initialement prévus.

Le CP 2013 s'élève à 1 565 081€ destinés à compenser les avances accordées sur crédits délégués de l'Etat.

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aides à la pierre déléguées » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2017

Opération « Aides à la pierre déléguées »

Tableau I : Programme initial

REVISION 2012 (BP 2012)										
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2007	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	2012	2013	2014
DEPENSES										
204	Subvention	4 225 958	650	206 299	363 360	501 291	800 937	1 225 480	671 126	456 816
13	Régularisation comptable	129 749			129 749	0	0	0	0	0
	TOTAL	4 355 707	650	206 299	493 109	501 291	800 937	1 225 480	671 126	456 816
RECETTES										
13	subventions :Etat	4 355 707	256 173	513 239	380 730	829 441	621 310	873 556	504 712	376 545
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	0	255 523	306 940	112 379	338 150	333 132	351 924	166 414	73 234
	Taux de couverture par financement CAGB	0	Avance de l'Etat	Avance de l'Etat	0	Avance de l'Etat	0	0	0	Avance de l'Etat

Tableau II : Programme révisé

REVISION 2013 (BP 2013)											
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2007	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	CA 2012	2015	2016	2017
DEPENSES											
204	Subvention	8 471 220	650	206 299	363 360	501 291	800 937	502 534,63	1 524 037	914 423	609 616
13	Régularisation comptable	129 749			129 749	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	8 600 969	650	206 299	493 109	501 291	800 937	502 535	1 524 037	914 423	609 616
RECETTES											
13	subventions :Etat	8 600 969	256 173	513 239	380 730	829 441	621 310	393 314	1 565 081	567 590	567 590
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	0	255 523	306 940	112 379	338 150	179 627	109 220	41 045	346 833	42 026
	Taux de couverture par financement CAGB	0	Avance de l'Etat	Avance de l'Etat	0	Avance de l'Etat	0	0	0	0	Avance de l'Etat

Création de l'AP-AE/CP n°13.1 et n°13.2
Opération « Marnières »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de créer l'autorisation de programme et crédits de paiement n°13.4 et l'autorisation d'engagement n°13.5 intitulées opération «Marnières ».

Intitulé : Opération « Marnières »

Commission concernée : Economie, Emploi et Insertion - Commission n°3

Service pilote : Economie, Emploi et Insertion

A/ Présentation du programme

Dans le cadre de ses compétences Développement Economique et Aménagement de l'Espace, la CAGB a depuis 2001, déclaré 13 zones d'intérêt communautaire.

Parmi ces zones d'intérêt communautaire, on trouve la zone commerciale des Marnières située en Entrée Est de la Ville de Besançon sur la commune de Chalezeule.

Le projet d'aménagement et de requalification de cette zone commerciale s'inscrit en complémentarité de plusieurs projets structurants pour l'Est bisontin à savoir l'aménagement routier de l'Entrée Est et l'arrivée du tramway du Grand Besançon et il vise à :

- **Rééquilibrer l'offre commerciale** de l'agglomération par le renforcement du pôle économique de l'Est bisontin ;
- **Restructurer un espace urbain** nécessitant une requalification profonde ;
- Contribuer à la **requalification de l'entrée Est** de Besançon ;
- **Valoriser le développement urbain sur le corridor du Tramway** - branche est ;
- S'inscrire dans une logique de **développement durable** exemplaire ;
- Permettre la création de **nouveaux emplois**.

Le projet d'aménagement et de requalification de la zone des Marnières a déjà fait l'objet depuis 2006 de diverses procédures d'aménagement (validation des dossiers de création puis de réalisation de ZAC, signature d'un traité de concession...).

Mais compte tenu des nombreuses difficultés survenues dans la mise en œuvre du projet (contexte économique et financier difficile, contraintes techniques et foncières, blocage du projet d'extension de la galerie commerciale de l'hypermarché Carrefour Chalezeule), la société Ségécé concessionnaire de la ZAC depuis 2008 et qui disposait d'un délai courant jusqu'au 31/12/12 pour lever les conditions suspensives du Traité, n'a pu lever l'ensemble de celles-ci.

Aussi, depuis le 1^{er} janvier 2013, le Traité de concession d'aménagement des Marnières signé en septembre 2008 entre la Ségécé et la CAGB est réputé ne jamais avoir existé.

De ce fait, il revient désormais à la CAGB de réfléchir sur les modalités de réalisation de cette opération et d'anticiper la réalisation de diverses actions (acquisitions, travaux de préparation de terrain ou démolitions, etc...) qui permettront à ce projet d'ensemble d'aboutir dans les meilleurs délais.

Ce changement important explique donc la création de l'AP-AE/CP de cette opération ZAC des Marnières qui a d'ores et déjà fait l'objet de diverses dépenses et recettes depuis 2002.

B/ Echéanciers et montants proposés

Dans un objectif d'anticipation des acquisitions foncières et des démolitions sur le site, il est proposé la création conjointe d'une AP/CP et d'une AE/CP sur la base des montants suivants :

- le montant total de l'AP/CP (investissement) est fixé à hauteur de 8 899 K€ portant principalement sur des acquisitions foncières en vue de la libération du site (à partir de 2014) et sur des démolitions. Les recettes liées aux reventes de terrains seront moins élevées que les dépenses d'acquisitions foncières en raison du fait qu'une partie des fonciers achetés constituera un apport en nature à la concession d'aménagement (au lieu de donner x € en participation d'équilibre inscrite en section fonctionnement, la CAGB fera l'apport de terrain). C'est une possibilité de financement des opérations d'aménagement offerte par les dispositions du II 1° de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme.
- le montant total de l'AE/CP (fonctionnement) s'élève à 1 152 K€ et correspond à la participation d'une future concession d'aménagement ainsi qu'au paiement des taxes foncières. L'échéancier d'AE/CP prévoit le paiement échelonné de cette participation à l'aménageur à compter de 2015.
- les recettes sont estimées pour un montant total de 6 122 K€, elles résultent des cessions foncières opérées à partir de 2015 et qui seront définies dans le prochain traité de concession.

Ce plan de financement comprend principalement la phase préparatoire à la réalisation du projet à savoir la phase de réalisation des études et de libération du site. Ce plan de financement a été établi sur la base du postulat que la réalisation de cette opération sera concédée à un aménageur tiers.

Création 2013 (BP 2013)									
Chapitre	Objet	Montant AP/CP	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DEPENSES AP-AE/CP Marnières									
AP/CP Marnières									
20	études	89 000	89 000	0	0	0			
21	acquisitions foncières	6 860 000	3 300 000	3 260 000	0	100 000	100 000	50 000	50 000
23	maîtrise d'œuvre et travaux	1 950 000	500 000	400 000	250 000	500 000	200 000	50 000	50 000
	TOTAL AP/CP	8 899 000	3 889 000	3 660 000	250 000	600 000	300 000	100 000	100 000
AE/CP Marnières									
011	Etudes et Recherches	1 070 000	40 000	5 000	205 000	205 000	205 000	205 000	205 000
011	Taxes foncières	82 000	10 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
	TOTAL AE/CP	1 152 000	50 000	17 000	217 000	217 000	217 000	217 000	217 000
RECETTES AE/CP Marnières									
	Cession d'immobilisations	6 122 000	0	0	690 000	1 200 000	1 000 000	1 000 000	2 232 000
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	5 809 000	3 889 000	3 660 000	-440 000	-600 000	-700 000	-900 000	-2 132 000
	Taux de couverture par financement CAGB	65%	100%	100%	Remboursement de capital				

D/ Les prévisions de dépenses 2013 :

Sur l'AP/CP, le CP 2013 s'élève à 3 889 K€ et repose sur :

- l'engagement d'une politique volontariste de libération du site par la réalisation de diverses acquisitions foncières et immobilières,
- la réalisation de définition et de montage,
- le lancement de travaux de démolitions.

Sur l'AE/CP, le CP est établi à 50 000 € correspondant à une provision pour frais d'études et des honoraires.

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création de l'autorisation de programme et d'engagement de l'opération « Marnières » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2019.

Création de l'AP/CP n°13.3 Opération « Pépinières d'activités maraîchères »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de créer l'autorisation de programme et crédits de paiement n°13.1 intitulée opération «Pépinières d'activités maraîchères ».

Intitulé : Opération n°13.1 - « Pépinières d'activités maraîchères »

Commission concernée : Environnement, Développement Durable, Cadre de vie - Commission n°4

Service pilote : Environnement

A/ Présentation du programme

Dans le cadre de l'action en faveur de l'agriculture périurbaine, il est prévu d'aménager une pépinière d'activités maraîchères sur des terrains en propriété du Grand Besançon, aux Andiers. Il s'agit de créer une structure de production maraîchère permettant d'accueillir 3 ou 4 porteurs de projet d'installation qui se testeront au métier pendant 2 à 3 ans en bénéficiant d'un hébergement juridique, de formations et d'un appui technique adapté. A l'issue de ce test, ils décideront ou non de s'installer, la recherche de foncier restant à leur charge.

Le terrain mis à disposition de la pépinière doit être aménagé : réalisation d'un forage pour l'irrigation des cultures, aménagement d'un bâtiment comprenant des espaces de stockage de matériel agricole, une chambre froide, un lieu de stockage conditionnement de légumes, ainsi qu'un bureau et des sanitaires. Afin d'affiner le projet, des études préalables seront nécessaires (lieu de forage...).

Les possibilités de cofinancement sont à l'étude.

B/ Echéanciers et montants proposés

CREATION 2013 (BP 2013)					
Chapitre	Objet	Montant AP/CP	2013	2014	2015
DEPENSES					
20	études	65 000	30 000	30 000	5 000
21	Installations, matériels	80 000	65 000	15 000	0
23	travaux	575 000	30 000	515 000	30 000
	TOTAL	720 000	125 000	560 000	35 000
RECETTES					
13	subventions	40 000	0	20 000	20 000
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	680 000	125 000	540 000	15 000
Taux de couverture par financement CAGB		94%	100%	96%	43%

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création de l'autorisation de programme de l'opération « Pépinières d'activités maraîchères » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2015.

Création de l'AP/CP n°13.4 Opération
« Travaux de mise aux normes et de réhabilitation du dépôt de Planoise »
(Budget annexe Transports en HT)

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de créer l'autorisation de programme et crédits de paiement n°13.6 intitulée opération « Travaux de mise aux normes et de réhabilitation des dépôts ».

Intitulé : Opération n°13.6 - « Travaux de mise aux normes et de réhabilitation du dépôt »

Commission concernée : Transports, Infrastructures, Déplacements - Commission 2

Service pilote : Transports, Infrastructures et Déplacements

A/ Présentation du programme

Les dépôts de bus du réseau de transport public GINKO représentent un patrimoine ancien. Ces dépôts, construits en 1964, pour celui de Trey, et en 1974, pour celui de Planoise, atteignent un fort niveau d'obsolescence, malgré les interventions correctives survenues au début des années 2000. Désormais, une nécessaire remise à niveau global des installations s'impose pour assurer la sécurité des personnels et l'efficacité de la production du service GINKO.

L'opération, objet de la présente demande de création d'une AP/CP, doit permettre la réalisation de la mise aux normes des installations du dépôt de bus du réseau GINKO de Planoise. En effet, il n'est pas proposé a priori d'interventions sur le dépôt de Trey dans le cadre de cette AP/CP, la création d'un centre de maintenance tramway et le caractère très obsolète des installations, pour partie n'accueillant plus d'activité (ateliers gazole et 25 bus déménagés à Planoise depuis 2010), supposant la fermeture du site d'ici 2015 (Cf. AP/CP n°11.1 Extension du dépôt de Planoise phase 2)

Cette opération permettra notamment la mise aux normes et/ou en sécurité sur le site de Planoise :

- des cuves de gazole,
- des installations électriques,
- des enclos, avec la fourniture et la pose de portails automatisés,
- du réseau de chauffage,
- de la station de lavage,
- des cours et dépôts, notamment avec des travaux d'assainissement (travaux prévus en 2014),

B/ Echanciers et montants proposés

Cette opération, d'un montant de 1 250 000 € HT, court sur une durée de 5 ans, soit jusqu'à l'achèvement de la DSP 2011-2017.

L'opération commencera en 2013 avec la mise en sécurité des enclos et de l'accès au dépôt, des cuves de gazole et des installations électriques, pour se poursuivre en 2014 par les interventions sur la station de lavage, le chauffage et les cours, assainissement compris. Les années suivantes permettront la réalisation de travaux complémentaires (ex : évolutions réglementaires).

Création 2013 (BP 2013)							
Chapitre	Objet	Montant AP/CP	2013	2014	2015	2016	2017
DEPENSES							
20	études	22 000	10 000	12 000			
21	acquisitions foncières	0					
23	maîtrise d'œuvre et travaux	1 228 000	330 000	748 000	50 000	50 000	50 000
	TOTAL	1 250 000	340 000	760 000	50 000	50 000	50 000
RECETTES							
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 250 000	340 000	760 000	50 000	50 000	50 000
	Taux de couverture par financement	100%	100%	100%	100%	100%	100%

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création de l'autorisation de programme de l'opération « Travaux de mise aux normes et de réhabilitation du dépôt de Planoise » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2019.

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 28 mars 2013
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

51/56

Création de l'AP/CP n°13.5 Opération
« Schéma départemental gens du voyage 2013-2019 »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de créer l'autorisation de programme et crédits de paiement n°13.2 intitulée opération «Schéma départemental gens du voyage 2013-2019 ».

Intitulé : Opération « Schéma départemental gens du voyage 2013-2019 »

Commission concernée : Habitat, Politique de la Ville - Commission n°7

Service pilote : Service Habitat, Politique de la Ville

A/ Présentation du programme

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Doubs est en cours d'adoption (prévue pour janvier 2013). La Commission consultative départementale des gens du voyage dont le Grand Besançon est membre a arrêté le projet le 21 novembre 2012.

Ce projet fait état de 2 nouvelles obligations pour la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon :

- création de 12 terrains familiaux (2 par secteur de l'agglomération)
- création d'un terrain de délestage - aménagement sommaire d'un terrain plateformé permettant l'accueil simultané d'une trentaine de caravanes (à Besançon)

La conformité avec le schéma imposé par l'Etat et le Conseil Général est la condition indispensable d'une gestion régulée de la politique d'accueil des gens du voyage sur le territoire. En effet, lorsque l'intercommunalité respecte les prescriptions établies par le schéma directeur, elle s'offre la possibilité de recourir à l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000 qui permet de solliciter le Préfet pour l'évacuation forcée des caravanes en situation de stationnement irrégulier dans les 72 heures suivant la saisine sans nul besoin d'une décision de justice préalable.

La problématique des stationnements irréguliers génère des situations complexes en termes d'atteinte au bon fonctionnement d'équipements publics (sites sportifs, parking-relais, salles polyvalentes, etc.), en termes de salubrité (équipements non prévus pour répondre aux besoins des populations : sanitaires et équipements de collecte des déchets notamment), en termes de dégradations (surfaces agricoles dévastées, équipements de sécurisation détruits, etc.), en termes de troubles à l'ordre public (proximité avec les habitations, les commerces, les équipements publics) et enfin en termes financiers (réparation des dégradations, indemnisation des communes et particuliers, location d'équipements mobiles coûteux, etc.).

De ce point de vue, la conformité au schéma départemental est un véritable outil d'aide à la gestion de la politique d'accueil des gens du voyage.

Pour répondre aux nouvelles obligations du schéma, il est proposé de clôturer l'AP actuelle « création d'aires d'accueil » et d'en créer une nouvelle intitulée « Schéma départemental 2013-2019 ». Le solde de l'AP n°04.2 d'un montant de 641 410 € serait reporté sur la nouvelle.

Le CP 2013 (270 K€) correspond au projet de financement de deux terrains familiaux et à l'aménagement d'une aire de délestage.

B/ Echéanciers et montants proposés

Création 2013 (BP 2013)								
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DEPENSES								
21	acquisitions foncières	180 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
21	VRD et aménagements	150 000	100 000	50 000				
23	maîtrise d'œuvre et travaux	890 000	140 000	190 000	140 000	140 000	140 000	140 000
23	frais annexes : annonces légales,	0						
	TOTAL	1 220 000	270 000	270 000	170 000	170 000	170 000	170 000
RECETTES								
13	subvention : Etat, CG25	330 000	0	90 000	60 000	60 000	60 000	60 000
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	890 000	270 000	180 000	110 000	110 000	110 000	110 000
Taux de couverture par financement CAGB		73%	100%	67%	65%	65%	65%	65%

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création de l'autorisation de programme de l'opération « Schéma départemental gens du voyage 2013-2019 » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2018.

**Création de l'AP/CP n°13.6 Opération
« Subventions construction de logements locatifs publics 2013-2019 »**

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de créer l'autorisation de programme et crédits de paiement n°13.3 intitulée opération «Subventions logements locatifs publics 2013-2019».

Intitulé : Opération « Subventions construction logements locatifs publics 2013-2019 »

Commission concernée : Habitat, Politique de la Ville - Commission n°7

Service pilote : Service Habitat, Politique de la Ville

A/ Présentation du programme

Dans le cadre du nouveau PLH portant sur la période 2013-2019, il est proposé de créer une nouvelle AP/CP « Subventions logements locatifs publics - Offre nouvelle 2013-2019 » afin de soutenir la construction de logements locatifs publics dans le cadre du droit commun. Cette autorisation de programme aurait pour objet la gestion des fonds propres octroyés par le Grand Besançon dans les conditions définies par le prochain Programme Local de l'Habitat 2013-2019 et ainsi couvrir les aides financières suivantes :

- subventions d'équilibre attribuées aux organismes HLM et communes pour la réalisation de logements dans le cadre des programmations 2013 et suivantes de droit commun
- subventions pour surcharge foncière en application des dispositions du prochain PLH 2013-2019
- prise en charge des frais de certifications « Qualitel » et « Habitat et Environnement » délivrés par Cerqual,
- subventions pour la création d'Habitat spécifique (10 000 € par logement - objectif : 2 logements locatifs publics par an).

B/ Echéanciers et montants proposés

Création 2013 (BP 2013)									
Chapitre	Objet	Montant AP-CP	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DEPENSES									
204	Subventions de droit commun	5 250 100	0	750 000	750 000	750 000	750 000	750 000	1 500 100
	TOTAL	5 250 100	0	750 000	1 500 100				
RECETTES									
13	subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	5 250 100	0	750 000	750 000	750 000	750 000	750 000	1 500 100
Taux de couverture par financement		100%		100%	100%	100%	100%	100%	100%

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création de l'autorisation de programme de l'opération « Subventions construction logements locatifs publics 2013-2019 » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2019.

Création de l'AP-AE/CP n°13.7
Opération « Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2019 »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de créer l'autorisation de programme, l'autorisation d'engagement et crédits de paiement n°13.7 intitulée Opération « Subventions aux propriétaires privés 2013-2019 ».

Intitulé : Opération « Subventions aux propriétaires privés 2013-2019 »

Commission concernée : Commission n°7

Service pilote : Habitat

A/ Présentation du programme

Dans le cadre du nouveau PLH portant sur la période 2013-2019, il est **proposé de créer une nouvelle AP-AE/CP « Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2019 »** afin de soutenir les opérations de réhabilitation de logements privés. Cette autorisation de programme et cette autorisation d'engagement auraient pour objet la gestion des crédits octroyés aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs par le Grand Besançon dans le cadre d'opérations de réhabilitation de logements privés en investissement et en fonctionnement pour l'animation du dispositif, dans les conditions définies par le prochain Programme Local de l'Habitat 2013-2019 en cours d'adoption.

Ce programme permettra par une gestion pluriannuelle des crédits :

- de financer des demandes de subventions AAPEL (Aide à l'Amélioration de la Performance Energétique des Logements)
- de financer des nouvelles actions Habitat inscrites dans le PLH 2013-2019 visant à améliorer le parc privé existant,
- de répondre aux besoins des personnes âgées et/ou à mobilité réduite, des jeunes et étudiants,
- de soutenir les dispositifs d'hébergement et d'accès au logement pour les plus démunis.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans le cadre des orientations du PCET (Plan Climat Energie Territorial) voté en Conseil de Communauté du 17 février 2012.

B/ Echancier et montants proposés

Création 2013 (BP 2013)									
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DEPENSES AP-AE /CP									
AP/CP									
204	Subvention d'équipement	4 475 000	625 000	725 000	625 000	625 000	625 000	625 000	625 000
AE/CP									
617	Animation de dispositif	675 000	125 000	105 000	95 000	95 000	85 000	85 000	85 000
	TOTAL	5 150 000	750 000	830 000	720 000	720 000	710 000	710 000	710 000
RECETTES									
13	subvention	0	0	0	0	0	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	5 150 000	750 000	830 000	720 000	720 000	710 000	710 000	710 000
Taux de couverture par financement CAGB		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création de l'autorisation de programme de l'opération « Subventions aux propriétaires privés 2013-2019 » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2019.

Création de l'AP/CP n°13.8
Opération « Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2019 »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de créer l'autorisation de programme et crédits de paiement n°13.8 Opération « Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2019 ».

Intitulé : Opération « Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2019 »

Commission concernée : Commission n°7

Service pilote : Habitat

A/ Présentation du programme

Dans le cadre du nouveau PLH portant sur la période 2013-2019, il est **proposé de créer une nouvelle AP/CP « Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2019 »** afin de soutenir les opérations de réhabilitation de logements locatifs publics dans le cadre du droit commun. Cette autorisation de programme aurait pour objet la gestion des crédits octroyés aux bailleurs publics par le Grand Besançon pour des opérations de réhabilitation de logements locatifs publics dans les conditions définies par le prochain Programme Local de l'Habitat 2013-2019 en cours d'adoption.

Les crédits votés pourraient prendre la forme d'un fonds destiné à l'amélioration des logements locatifs publics sous condition d'atteinte d'une classe énergétique significative (BBC ou passage des classes E, F, G à la classe C) conformément aux orientations du Plan Climat Energie Territorial du Grand Besançon. La mise en place d'un appel à projets annuel aux bailleurs sera envisagée dans la perspective de retenir les projets les plus ambitieux en la matière. Il est à noter qu'une part des CP restera consacrée aux travaux visant à améliorer l'accessibilité des logements.

B/ Echancier et montants proposés

Création 2013 (BP 2013)									
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DEPENSES									
204	Subvention d'équipement	6 350 000	1 050 000	1 050 000	850 000	850 000	850 000	850 000	850 000
	TOTAL	6 350 000	1 050 000	1 050 000	850 000				
RECETTES									
13	subvention	0	0	0	0	0	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	6 350 000	1 050 000	1 050 000	850 000	850 000	850 000	850 000	850 000
Taux de couverture par financement CAGB		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

A la majorité, 5 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création de l'autorisation de programme de l'opération « Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2019 » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2013-2019.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 112

Contre : 5

Abstentions : 2

Pour extrait conforme,
Le Président